

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mercredi 17 avril 2019, à 17 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 17 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Taimoor Aliassi*, *Omar Azzabi* et *Stéphane Guex*, *M^{mes} Christina Kitsos* et *Véronique Latella*, *M. Laurent Leisi* et *M^{me} Sara Petraglio*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder* et *M. Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 avril 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 16 avril et mercredi 17 avril 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce les absences des magistrats, en relevant d'abord que M. Pagani est ici présent...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Avec plaisir! (Rires.)

Le président. Je ne peux que le remercier, et on peut presque l'applaudir puisqu'il a dû annuler au dernier moment un rendez-vous. Par contre, M^{me} Salerno, M. Kanaan, M^{me} Alder et M. Barazzone nous ont annoncé leur absence pour aujourd'hui, de 17 h 30 à 19 h 30. Seront également excusés à 20 h 30 M^{me} Salerno et M. Barazzone.

Hier, je vous ai annoncé la venue de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC); ainsi que vous avez pu le remarquer, nous avons dû remettre ce rendez-vous. La DSIC sera présente le 15 mai.

Je dois aborder avec vous un autre petit problème qui s'est posé entre hier et aujourd'hui. Les renvois en commission des objets qui sont inscrits à notre ordre du jour depuis six mois ont fait l'objet d'une discussion. Nous avons commencé à voter hier les trois premiers projets, si vous vous en souvenez, avant qu'une panne technique nous empêche de poursuivre. J'ai relu l'article 95 bis, «Renvois en commission», dont l'alinéa 3 indique ceci: «Les renvois sont soumis au vote de l'assemblée sans prise de parole. Les objets dont le renvoi en commission est

refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour.» Je vous ai fait voter ce que la majorité des groupes proposaient; si je prends les trois premiers sujets que nous avons votés, c'était leur maintien à l'ordre du jour.

Or, il y a quand même des groupes qui avaient proposé des renvois en commission. Une simple lecture de ce fameux alinéa 3 de l'article 95bis, qui précise que «les objets dont le renvoi en commission est refusé sont maintenus inscrits à l'ordre du jour», me fait pencher pour la procédure de vous faire d'abord voter les demandes de renvoi. Puisque nous avons déjà voté trois de ces points sur la trentaine qui nous sont soumis, je me permettrai de recommencer la procédure, en appliquant cette fois-ci en priorité la demande de renvoi en commission.

Je vais donc reprendre la liste depuis son début, ce qui annule les votes précédents. (*Remarques.*) Nous recommençons depuis le début, au point 139 sur votre liste; c'est le premier point qui vous est présenté. Est-ce que c'est clair pour tout le monde? (*Remarques.*) On va d'abord voter le renvoi en commission. Evidemment, si celui-ci est refusé, on revient au départ, c'est-à-dire que l'objet reste inscrit à l'ordre du jour.

4. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 52 non contre 1 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6240.

Motion: des parkings obligatoires lors de constructions

Résolution: renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM

5. Motion du 9 octobre 2013 de M^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 29 non contre 25 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

6. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 52 non contre 6 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 42 non contre 16 oui.

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6240.

²«Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6245.

Motion: offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux

Motion: suppression du Service des espaces verts

- 7. Motion du 28 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Lionel Ricou, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat et Jean-Charles Lathion: «Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux» (M-1249)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 49 non contre 10 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est refusé par 46 non contre 18 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 8. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 46 non contre 13 oui (1 abstention).

Le président. Le Parti libéral-radical propose un renvoi direct au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion au Conseil administratif est refusé par 37 non contre 27 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6247.

²Renvoi direct en commission refusé, 3441.

Motion: une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire

Motion: pavoiement du pont du Mont-Blanc

9. Motion du 20 mars 2017 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Vera Figurek: «Une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire» (M-1282)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 53 non contre 8 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

10. Motion du 27 avril 2017 de M. Vincent Subilia: «TISA: le pont du Mont-Blanc n'est pas le porte-étendard de la vision politique du Conseil administratif» (M-1287)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 45 non contre 14 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion au Conseil administratif est refusé par 52 non contre 8 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹«Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6250.

²«Mémorial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6253.

Motion: pour des correspondants de nuit aux Pâquis

Motion: une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève*

11. Motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!» (M-1288)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 42 non contre 23 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 45 non contre 18 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

12. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétrey: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!* (bis)» (M-1302)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 42 non contre 22 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion au Conseil administratif est refusé par 37 non contre 27 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémoial 175^e année»: Renvoi direct en commission refusé, 6254.

² Renvoi direct en commission refusé, 3454.

13. Résolution du 27 juin 2017 de M^{me} Albane Schlechten et M. Grégoire Carasso: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!» (R-208)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Exposé des motifs

La pose de la première pierre de la Nouvelle Comédie étant chose faite et célébrée, il est temps de travailler sur le projet de réaffectation de la future ancienne Comédie.

Le Conseil municipal avait déjà étudié l'option de mettre la Comédie à la disposition d'acteurs culturels après déménagement de ses activités actuelles. Pour mémoire, la motion M-902 avait étudié la possibilité de mettre ce bâtiment à la disposition de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA), solution qui avait été écartée par le Conseil municipal. Toutefois, le besoin en espaces festifs et accessibles à toutes et à tous avait été clairement émis au fil des discussions autour de cet objet.

Considérant:

- la centralité du lieu, son caractère déjà public, les divers potentiels amenés à se développer en son sein: café, théâtre, salle de concerts, accueil d'événements ponctuels, espaces partagés;
- le manque de lieux associatifs et festifs accessibles à toutes et à tous au centre-ville;
- l'exemple de la salle du Terreau (à la rue des Terreaux-du-Temple), bien gérée par un collectif de jeunes très motivé-e-s,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, après le départ des activités actuelles de la Comédie:

- de procéder à des travaux de remise en état du bâtiment en collaboration avec les futurs utilisateurs;
- de procéder à une mise à disposition du lieu à une structure associative favorisant l'accès à des lieux de pratiques culturelles et festives organisées par et pour les jeunes.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des arts et de la culture est accepté par 33 oui contre 29 non.

¹ Renvoi direct en commission refusé, 3457.

Motion: transparence sur le chantier du Grand Théâtre

Motion: travaux du Grand Théâtre et nappe phréatique

14. Motion du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Transparence sur le chantier du Grand Théâtre» (M-1321)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 59 non contre 3 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est refusé par 62 non contre 1 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

15. Motion du 17 octobre 2017 de M^{me} et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Travaux du Grand Théâtre: la nappe phréatique en danger?» (M-1322)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les récentes révélations dans la presse locale faisant état de fortes atteintes à la nappe phréatique de surface lors des travaux de rénovation du Grand Théâtre, le Conseil municipal demande que le Conseil administratif:
- apporte la garantie à la population genevoise que la nappe phréatique de surface n'a subi aucune pollution d'aucune sorte;
- en cas de pollution, prenne les mesures nécessaires à l'assainissement de la nappe.

(La motion est retirée par ses auteurs.)

¹«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 2806.

²«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 2808.

16. Résolution du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Retards du chantier du Grand Théâtre, mise en garde» (R-215)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal:

- ayant pris connaissance des problèmes de chantier concernant la rénovation du Grand Théâtre;
- alerté par le retard de ces travaux qui impliqueront un transfert retardé de l’institution lyrique de la place des Nations à la place de Neuve, demande que le Conseil administratif:
- apporte des garanties au personnel technique du Grand Théâtre pour que l’aménagement des horaires de travail demeure acceptable, le cas échéant que des dédommagements financiers soient prévus pour compensation d’heures supplémentaires ou de congés restreints,
- prenne toutes les mesures de sécurité sur le chantier du Grand Théâtre, comme à l’Opéra des Nations, afin que le retard n’ait aucune conséquence mettant en péril l’intégrité tant physique que morale des ouvriers et du personnel technique.

(La résolution est retirée par ses auteurs.)

17. Motion du 15 novembre 2017 de M. Pascal Holenweg: «Mettons un peu de culture dans le sport, ça ne lui fera pas de mal» (M-1324)².

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 59 non contre 1 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est refusé par 53 non contre 7 oui.

(La motion reste inscrite à l’ordre du jour.)

¹«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 2807.

²«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 3656.

Motion: dysfonctionnements à la Fondetec

Motion: recrutement de résidents à l'Unité des foires et marchés

- 18. Motion du 5 décembre 2017 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?» (M-1325)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 50 non contre 13 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 19. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 48 non contre 14 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Renvoi direct en commission refusé, 3462.

² Renvoi direct en commission refusé, 3464.

20. Motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes» (M-1332)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les résultats de l'enquête réalisée récemment par la Ville de Genève: «Genre et sports»;
- que 70% des ressources allouées aux activités sportives subventionnées sont utilisées par des hommes;
- que les activités sportives majoritairement masculines sont davantage subventionnées que les activités sportives majoritairement féminines;
- que les hommes bénéficient de 3 à 10 fois plus d'offres d'activités correspondant à un stéréotype de sexe que les femmes;
- que les hommes sont ainsi plus nombreux à bénéficier d'une aide publique par l'intermédiaire de leur association ou club sportif;
- que 30% des femmes ayant répondu à l'enquête disent avoir été témoins de propos ou de gestes sexistes et 26% en avoir vécu dans le cadre de leurs activités sportives. Cette proportion monte à 53% chez les étudiantes;
- que 43% des femmes ayant répondu à l'enquête pensent que le sport féminin bénéficie des mêmes avantages que le sport masculin,
- que 35% des femmes ayant répondu à l'enquête préfèrent les pratiques sportives non mixtes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à organiser des cours qui s'adressent à tous les clubs subventionnés, afin de les inciter concrètement à devenir proactifs dans la lutte contre les discriminations et particulièrement les inégalités entre hommes et femmes. Pour ce faire, il est également proposé d'élaborer une charte.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est accepté par 31 oui contre 30 non (1 abstention).

Le président. Je vous laisse applaudir, c'est quasiment un exploit! C'est le deuxième objet dont le renvoi en commission est accepté...

¹ Renvoi direct en commission refusé, 3465.

Motion: protection des œuvres d'art sur le domaine public
et de leurs droits d'auteur

21. Motion du 6 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Les œuvres d'art protégées par le droit fédéral ne sont pas des panneaux d'affichage publicitaire» (M-1336)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- «Broken Chair» (la chaise cassée), œuvre de l'artiste genevois internationalement connu Daniel Berset sise à la place des Nations est, avec le Jet d'eau, l'un des monuments – si ce n'est LE monument – genevois les plus emblématiques de notre canton²;
- de nombreux touristes visitant notre cité viennent spécialement sur la place des Nations pour admirer «Broken Chair», auprès de laquelle ils se font photographier, se recueillent ou déposent des fleurs ou des messages en lien avec le propos humanitaire porté par cette œuvre;
- les droits d'auteur de M. Daniel Berset, créateur de cette œuvre artistique unique, sont protégés par la loi fédérale sur les droits d'auteur³;
- M. Daniel Berset a signé une convention avec le propriétaire de l'œuvre (Handicap International); cette convention établit clairement les droits et devoirs de l'auteur et du propriétaire et interdit tout usage abusif de l'œuvre sans le consentement exprès de son auteur;
- en contravention avec la convention précitée, «Broken Chair» a servi de support à une opération publicitaire, contre l'avis de M. Berset mais avec la (surprenante et choquante) permission du Service de la sécurité et de l'espace publics, qui n'a pas vérifié qui était le détenteur des droits d'auteur de l'œuvre⁴;
- de nombreux visiteurs de «Broken Chair» ont été choqués lors de leur passage sur place de voir que l'objet de leur visite était si peu respecté et qu'il était même utilisé comme un simple support de publicité au mépris de l'esprit humanitaire et de la signification universelle de l'œuvre ainsi souillée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- en l'absence d'autorisation explicite et formelle du détenteur des droits d'auteur, de renoncer à – et d'interdire – toute dégradation temporaire ou définitive des œuvres d'art exposées sur le domaine public, notamment s'il s'agit d'une dégradation à des fins publicitaires ou lucratives;

¹ Renvoi direct en commission refusé, 3466.

² <http://danielberset.com/index.php?cherche=0>

³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19920251/201701010000/231.1.pdf>

⁴ <https://www.geneveactive.ch/article/et-la-pub-sabattit-sur-broken-chair/>

- d'instruire explicitement les différents services de l'administration municipale de l'obligation légale fédérale à laquelle ils sont tenus, de respecter tant les œuvres d'art exposées sur le domaine public communal que les droits des auteurs de ces dernières;
- de transmettre à M. Daniel Berset, artiste auteur de «Broken Chair», les excuses du Service de la sécurité et de l'espace publics, qui a agi avec légèreté et irrespect.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 38 oui contre 26 non.

22. Résolution du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Daniel Sormanni, Amar Madani, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani, en raison de son rôle actif dans le cadre de la manifestation «Prenons la ville» du 17 mars 2018» (R-221)¹.

Le président. C'est pour ça que vous êtes venu! (*Rires.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'étais motivé! (*Rires.*)

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 45 non contre 8 oui (5 abstentions).

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 6117.

23. Résolution du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Patricia Richard, Michèle Roulet, Alain de Kalbermatten, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Rémy Burri et Daniel Sormanni: «Pour des sanctions de l'autorité de surveillance des communes à l'encontre de M. Rémy Pagani» (R-222)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant:

- que M. Rémy Pagani a été élu en qualité de conseiller administratif de la Ville de Genève pour la législature 2015-2020 et qu'en tant que tel, ainsi qu'à tour de rôle, comme ses collègues de l'exécutif, il se doit de remplir la fonction de maire – fonction qu'il remplit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018;
- que tout au long de cette législature, M. Rémy Pagani se soit déjà autorisé un grand nombre de libertés dans le cadre de son mandat, ce que la majorité du Conseil municipal lui a fermement reproché;
- que lors de cette année 2017-2018 M. Rémy Pagani, en qualité de maire de la Ville de Genève, a participé activement à la récolte de signatures pour des référendums et qu'il s'est autorisé à «bidouiller» les argumentaires de votes, soumis à la population, en faveur des référendaires (dont il faisait partie);
- que suite à ces agissements, le Conseil d'Etat a prononcé une sanction à l'encontre de M. Rémy Pagani;
- que visiblement cette sanction ne suffit pas pour éviter que M. Rémy Pagani ne mélange les rôles entre simple militant de parti et les fonctions de sa qualité de maire de la Ville de Genève;
- qu'en date du samedi 17 mars 2018, une manifestation a été organisée par une trentaine d'organisations de gauche qui tenaient à s'exprimer sur divers sujets, mais l'événement était gangrené dès le départ par des extrémistes de gauche (Black Bloc) qui promettaient de semer la pagaille en ville et de nous faire regretter la manifestation de décembre 2015;
- que M. Rémy Pagani ne pouvait ignorer la présence de ces casseurs hystériques et irresponsables et a complètement perdu de vue sa position de maire en défilant et en s'affichant avec une centaine d'individus encagoulés qui rêvaient d'en découdre avec la police et les partis ne représentant pas la gauche;
- que suite à ces fortes menaces, plusieurs partis présents à la place du Molard ont dû quitter les lieux, les privant ainsi de leurs droits démocratiques. Seul Genève En Marche a essayé d'exercer ceux-ci, malheureusement sans succès, puisque les manifestants menaçaient les militants présents sur le stand de

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée et motion d'ordonnancement, 6119.

Motion: pour un espace de quartier ou une Maison de quartier
au Petit-Saconnex

Genève En Marche, et que la police a dû s'interposer afin de prévenir toute agression contre les membres de Genève En Marche;

- que M. Rémy Pagani a insulté les citoyennes et les citoyens de Genève en cautionnant ces casseurs du Black Bloc et en défilant avec eux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de saisir l'autorité de surveillance des communes, afin de sanctionner M. Rémy Pagani, en vertu de l'article 97 (LAC B6 05), pouvant aller jusqu'à la révocation du magistrat qui, par sa légèreté en cautionnant la présence de casseurs dans la manifestation, a mis à mal les plus élémentaires droits démocratiques de différents partis genevois.

(Remarques. Rires.)

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 38 non contre 19 oui (5 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est accepté par 36 oui contre 29 non.

24. Motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Maria Casares, Jan-nick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducret, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi: «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex» (M-1352)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, comme le rappelle le site internet de la Ville de Genève, «le quartier de Servette Petit-Saconnex s'est transformé de manière spectaculaire en cent ans. D'un secteur forestier et campagnard au XIX^e siècle, il est devenu un quartier dense qui abrite aujourd'hui plus de 15% de la population de la Ville»;
- la densification de ce quartier et la nécessité de bien accompagner ce développement;

¹«Mémorial 175^e année»: Annoncée, 7623. «Mémorial 176^e année»: Motions d'ordonnement, 4815, 5260.

- le besoin exprimé par les habitant-e-s d'une structure publique facilitant la cohésion sociale;
- la multitude d'associations du Petit-Saconnex désireuses d'installer des dynamiques entre elles et ayant exprimé à plusieurs reprises au Conseil municipal et au Conseil administratif le besoin d'un lieu pour faire cela;
- le manque de structure collective et l'absence de Maison de quartier ou d'espace de quartier au Petit-Saconnex;
- l'existence de la villa Dutoit mais son caractère inaccessible aux associations du quartier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier rapidement le projet d'ouverture d'une structure de type Maison ou espace de quartier dans le quartier du Petit-Saconnex.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (64 oui).

25. Motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Gazi Sahin, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Hélène Ecuyer et Emmanuel Deonna: «Pour une Maison ou une Cité de l'immigration à Genève» (M-1353)¹.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je propose le retrait!

Le président. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît, penchez-vous sur le règlement. Ça vous prendra un peu de temps et on pourra travailler!

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 36 non contre 30 oui (1 abstention).

Le président. Ensemble à gauche vous propose de renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture.

¹ «Mémorial 175^e année»: Annoncée, 7623.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est refusé par 39 non contre 28 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

26. Motion du 5 juin 2018 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Annick Ecuyer: «Sauvons l'arcade de la Ville sur le pont de la Machine» (M-1356)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le personnel a été récemment informé que la Ville de Genève envisage de fermer son arcade située sur le pont de la Machine;
 - cette arcade est idéalement située au centre de la ville et facilement accessible;
 - cette arcade permet à la Ville d'informer le grand public sur différentes offres culturelles, sociales, touristiques et sportives, de vendre des billets pour toutes sortes de manifestations ainsi que les cartes journalières CFF pour les habitants et habitantes de la ville qui connaissent un grand succès;
 - il est actuellement possible d'y faire certaines démarches administratives, par exemple pour obtenir la subvention de la Ville lors de l'achat d'un vélo électrique;
 - ce bâtiment appartient aux Services industriels de Genève (SIG);
 - les SIG envisagent de mettre l'ensemble de la surface de ce bâtiment à la disposition d'une firme d'horlogerie de luxe;
 - le centre de la ville doit rester populaire et accessible à toutes et tous,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de maintenir cet espace au service des habitant-e-s de la Ville de Genève;
 - d'avertir au plus vite les SIG de cette décision.

(La motion est retirée par ses auteurs.)

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 43.

Le président. Voilà qui fera plaisir à M. Sormanni!

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, tout à fait!

27. Résolution du 5 juin 2018 de MM. Pascal Spuhler, Pierre Scherb et Jean-Philippe Haas: «Pour favoriser le commerce local, les marchés publics d'achat doivent être répartis de manière équitable» (R-225)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- la crise économique touche de manière générale les petites et moyennes entreprises (PME);
- ce sont toutes les PME établies sur notre commune qui créent le tissu économique de notre ville;
- ce sont les mêmes PME qui créent l'emploi;
- l'administration de la Ville de Genève est un client potentiel pour l'ensemble des PME genevoises;
- pour l'administration municipale la meilleure façon de faire tourner l'économie locale est de réinjecter son argent dans les marchés locaux;
- en prétendant respecter l'accord intercantonal, la centrale d'achat de la Ville péjore le marché local car elle explique prioritairement des critères d'économies et par conséquent les marchés sont octroyés à des entreprises étrangères dont certaines cassent les prix afin de pénétrer le marché local;
- les fournisseurs locaux en papeterie souffrent de cet état de fait depuis quelques années;
- si on peut comprendre les préoccupations générales d'économie de l'administration, nous pensons que priver nos entreprises de la possibilité d'emporter les marchés publics est une grave erreur stratégique et une fausse économie car au final c'est l'ensemble du tissu économique genevois qui est péjoré,

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 44.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une manière équitable de répartir les marchés publics d'achat de l'administration aux entreprises locales et étrangères.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est accepté par 38 oui contre 28 non.

28. Motion du 6 juin 2018 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Alia Chaker Mangeat, Jannick Frigenti Empana, Daniel Sormanni et Amar Madani: «Où sont passés nos bancs devant la gare de Cornavin?» (M-1357)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la disparition des rares bancs permettant au public de s'asseoir devant la gare de Cornavin;
- la demande manifeste rapportée dans le journal *20 minutes* du 27 mai 2018 à propos des aînés privés de leur banc pour attendre le bus, des personnes âgées et/ou fatiguées qui ont besoin de s'asseoir en attendant, parfois longtemps, un bus ou un train;
- que la présence alléguée par les CFF de marginaux qui donnent une mauvaise image et/ou salissent les lieux n'est pas une raison suffisante pour priver la population de bancs publics,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'interpeller les CFF pour que des bancs en nombre suffisant soient installés devant la gare de Cornavin et sur les quais de trains.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 60 oui contre 5 non.

¹ Annoncée, 457.

Motion: favoriser l'utilisation de la monnaie Léman

Résolution: exportation de matériel de guerre vers des pays en guerre civile

- 29. Motion du 6 juin 2018 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini et Delphine Wuest: «Favoriser l'utilisation de la monnaie Léman dans la Ville de Genève» (M-1358)¹.**

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 39 non contre 25 oui (1 abstention).

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

- 30. Résolution du 19 juin 2018 de M^{me} Amanda Gavilanes, MM. Pascal Holenweg, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna et Régis de Battista: «Exportation de matériel de guerre vers des pays en guerre civile: pour une politique respectueuse des conventions de Genève et des droits humains» (R-226)².**

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission du règlement est refusé par 42 non contre 24 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la résolution à la commission des finances est refusé par 44 non contre 18 oui.

(La résolution reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Annoncée, 457.

² Annoncée, 571.

31. Motion du 19 juin 2018 de M^{me} Yasmine Menétréy et M. Daniel Sormanni: «Parking souterrain pour vélos» (M-1365)¹.*PROJET DE MOTION**Exposé des motifs*

Les cyclistes sont d'accord de payer pour garer leur vélo à l'abri du vandalisme. Extrait du rapport Conférence vélo suisse 2008 intitulé «Stationnement des vélos. Recommandations pour la planification, la réalisation et l'exploitation»: «Les installations verrouillables peuvent facilement être exploitées sous forme de stations pour vélos avec une surveillance permanente et des restrictions de droit d'entrée (voir chapitre 4.7). Un certain nombre de cyclistes est prêt à payer pour pouvoir garer son vélo dans un parking surveillé. Des installations accessibles à chacun et non surveillées à l'intérieur des bâtiments sont inappropriées pour des raisons de sécurité. Un mélange de différents types d'installations sera offert là où les besoins sont grands.»

- Vu l'augmentation du vandalisme de vélo sur Genève et les réponses du service Interroge Genève du 19 janvier 2018: «L'Office fédéral de la statistique (OFS) ne fournit pas de statistiques portant spécifiquement sur le vol de vélos électriques. Par contre, le rapport annuel genevois de 2016 «Statistique policière de la criminalité (SPC)²» indique dans son introduction que, contrairement à la tendance à la baisse des vols de véhicules motorisés, «les vols de bicyclettes et de vélomoteurs (y compris à assistance électrique) augmentent de près de 9% entre 2011 et 2016». Le point 3.7 «Vol de véhicule» de ce rapport vous indique la répartition selon le type de véhicule et l'évolution des infractions. Comme vous pouvez le constater, la police cantonale indique des chiffres fournis pour l'OFS.» (cf. <http://www.ville-geneve.ch/themes/culture/offre-culturelle/bibliotheques/interroge/archives-interroge-question-reponse/?id-detail=5596>)
- vu la problématique pour les vélos de trouver une place de parking satisfaisante et sécurisée;
- vu que de nombreux utilisateurs se plaignent du nombre de places insuffisant pour les deux-roues (motorisés ou non);
- vu que la Ville, le Canton et la Confédération envisagent des travaux de réfection urbanistiques dans différents quartiers de la Ville;

¹ Annoncée, 690.

² <https://www.ge.ch/police/doc/statistiques/rapports-activite-2016/spc-2016.pdf>

Motion: parking souterrain pour vélos

- vu que dans le rapport Conférence vélo suisse 2008, les cyclistes sont prêts à payer pour que leur vélo soit stationné sous surveillance pour éviter le vandalisme,

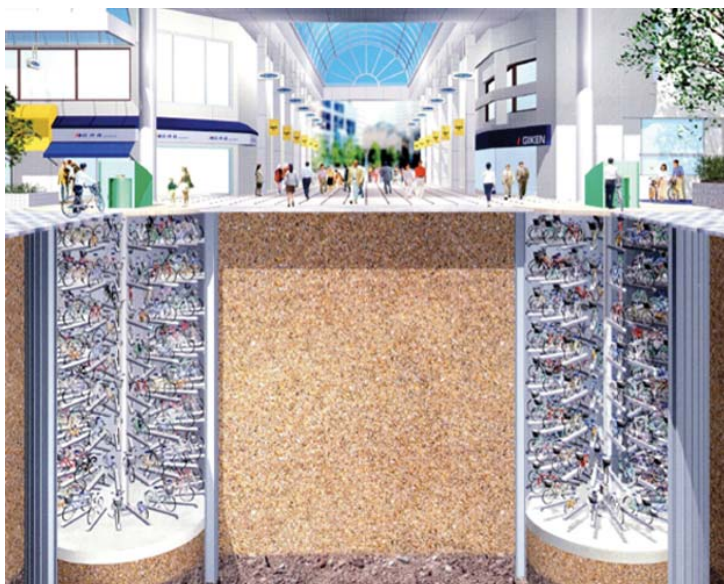
le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- chiffrer le coût pour la construction d'un parking à vélos souterrain, d'une capacité de 1400 vélos, comme à Tokyo (<https://www.citycycle.com/45291-eco-cycle-park-parking-a-velos-entierement-automatise/>);
- chiffrer le coût pour la construction de parking à vélos hors-sol, selon les variantes 1 et 2 de l'annexe, comme à Copenhague (<http://pdf.archiexpo.com/pdf/falco-norcor/veloport-garage-velos-duplex-2-niveaux/66354-266190.html>) ou Amsterdam avec une capacité de 250 vélos, ou comme à Prerov (République tchèque, tour à vélo) avec une capacité de 200 vélos (batiproducts.com, parking automatique sécurisé pour vélo, bakesafe);
- venir auprès du Conseil municipal avec une proposition chiffrée des différentes études, en vue d'une implantation dans les quartiers de la Ville de Genève.

Annexes: variantes 1 et 2

VÉLO ET DESIGN

Un parking à vélos souterrain...





Nommé ECO Cycle, ce parking à vélos souterrain est localisé à Tokyo, au Japon. Développé par la société Giken, il peut contenir jusqu'à 204 bicyclettes dans un large panel de dimensions et poids. Préfabriqué, antisismique, ce type de parking a été conçu de manière à ce que l'espace ordinairement utilisé pour des stations de vélos soit libre pour d'autres activités, faciliter l'accès des secours et alléger l'environnement urbain. En ce qui concerne les usagers, le fonctionnement est simple : un petit boîtier électronique est fixé sur la fourche du vélo. Une fois placé sur le rail et détecté par des capteurs, ce dernier est conduit dans le parking. Pour le récupérer, il suffit d'apposer sa carte d'abonnement sur la station. Tout est audioguidé, facilitant les opérations.

<http://www.velo-design.com/parking-velo-souterrain/>

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 59 oui contre 5 non.

32. Motion du 20 juin 2018 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Patricia Richard, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Hélène Ecuyer: «Gare de Cornavin: pour une piétonisation intégrant les conséquences d'une dérivation du trafic individuel motorisé» (M-1366)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le pôle de Cornavin constitue l'interface de transport collectif majeure du canton;
- la nécessité d'adapter les infrastructures ferroviaires pour accroître la capacité de la gare de Cornavin;
- l'ajout de deux nouvelles voies ferrées à l'horizon 2031;
- l'augmentation attendue du nombre de voyageurs transitant par Cornavin;
- que 100 000 voyageurs par jour sont attendus en 2031 à Cornavin, soit le double d'aujourd'hui;
- que cette croissance du nombre de passagers implique l'adaptation de l'espace public environnant Cornavin;
- la vétusté et le manque d'attrait des itinéraires piétonniers aux alentours de la gare;
- la volonté, conformément au plan directeur cantonal, d'optimiser les espaces publics autour de la gare et l'accessibilité aux piétons;
- que le projet lauréat du mandat d'études parallèles pour l'espace public autour de la future gare souterraine de Cornavin prévoit que le trafic motorisé individuel ne pourra plus transiter par les axes routiers nord et sud qui longent la gare;
- le report des flux motorisés sur d'autres axes routiers de la commune, notamment sur les quais;
- l'absence d'études relatives aux conséquences de ce report du trafic motorisé;
- les conséquences sur les habitants et sur l'activité économique de la dérivation des flux de circulation empruntant actuellement la place de Cornavin et la place de Montbrillant;
- les risques d'une détérioration de l'accessibilité de la rade aux touristes;
- la situation délicate du commerce de détail en Suisse et à Genève;

¹ Annoncée, 992.

- les risques d'un transfèrement de clientèle de certains commerces vers la périphérie ou la France voisine;
- la nécessité d'anticiper et d'évaluer les conséquences sur le territoire communal de la fermeture à la circulation individuelle d'axes de circulation longeant la gare de Cornavin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter un rapport quant aux conséquences de la fermeture des axes routiers nord et sud longeant la gare de Cornavin, notamment sur la question du report des flux de circulation sur d'autres axes communaux et leurs effets sur la population, l'activité économique et le tourisme.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 59 oui contre 6 non.

33. Motion du 11 septembre 2018 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétrey: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1368)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 48 non contre 18 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Annoncée, 1239.

34. Motion du 12 septembre 2018 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini et Antoine Maulini: «Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire en Ville de Genève» (M-1369)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'une grande partie des écoliers de notre Ville de Genève se rendent seuls à l'école, à pied, à trottinette, à vélo ou en bus, et que selon les aménagements ou les circonstances (travaux par exemple), le chemin menant à l'école peut s'avérer dangereux (passage pour piétons avec peu de visibilité, véhicules sur les pistes cyclables, arrêts de bus mal sécurisés);
- qu'en mai 2016, le Grand Conseil a adopté la motion M 2364 visant à faire de Genève un canton exemplaire en matière de sécurité des écolières et des écoliers sur le chemin menant à l'école, par un outil qui s'est avéré particulièrement efficace, soit le plan de mobilité scolaire (PMS);
- qu'il incombe aux communes de développer les plans de mobilité scolaire pour augmenter la sécurité des enfants;
- que les PMS se basent sur les résultats des avis et remarques récoltés par l'ensemble de la communauté scolaire et visant à diagnostiquer les problèmes rencontrés par l'enfant sur son chemin entre la maison et l'école;
- qu'une fois que les points noirs sont identifiés, la commune et le Canton sont invités à prendre des mesures pour améliorer les aménagements routiers;
- que l'article 1, alinéa 1 de la loi sur la mobilité douce (LMD, RS-GE H 180) établit la compétence du Canton et des communes qui se doivent de développer des aménagements cyclables et des cheminements piétonniers, afin d'offrir un réseau complet et sécurisé des déplacements des personnes à l'intérieur du canton et avec les régions voisines;
- que l'article 3, alinéa 3 de la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR RS-GE L 160) prévoit que les chemins piétonniers desservent notamment les écoles;
- le rôle des communes dans le domaine de la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école;
- qu'en 2017, encore 564 accidents ont eu lieu en Suisse sur le chemin de l'école (selon les statistiques des accidents de la route 2017, p. 32²),

¹ Annoncée, 2469.

² www.astra.admin.ch/astra/fr/home/documentation/donnees-des-accidents-de-la-suisse/analyses-statistiques/statistique-standard-2015.html

Motion: non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la RFFA

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de développer des plans de mobilité scolaire pour les établissements du primaire et du secondaire situés sur la commune de Genève;
- de mettre en œuvre et, le cas échéant, de faire mettre en œuvre par le Canton les recommandations émanant du bilan et cela le plus rapidement possible.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 48 oui contre 20 non.

35. Motion du 2 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la loi fédérale RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS)» (M-1371)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est refusé par 42 non contre 27 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

¹ Annoncée, 2792.

36. Motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Jannick Frigenti Empana, Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Pierre Gauthier et Uzma Khamis Vannini: «Traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin» (M-1376)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu’à l’heure actuelle, rien n’est prévu pour traverser par le tunnel sous la gare relié à l’aménagement cyclable, s’arrêtant net côté église Notre-Dame; il y a urgence pour parer à ce point noir présent à la gare de Cornavin, qui est un nœud de transit important;
 - le texte de l’initiative cantonale IN 144;
 - le rapport de majorité des motions M-1223, M-1224, M-1225 et M-1226;
 - que malgré les nombreuses initiatives municipales et cantonales depuis 1985 et les nombreuses motions demandant des aménagements en sécurité et en continu, ce point noir demeure,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de concevoir un tracé aménagé pour les cyclistes par le tunnel de la gare de Cornavin;
 - que soit appliquée dès que possible pour ce tronçon la stratégie de mise en œuvre des aménagements cyclables que nous a présentée le Service de l’aménagement urbain et de la mobilité de la Ville de Genève en 2017.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l’aménagement et de l’environnement est accepté par 39 oui contre 29 non (1 abstention).

¹ Annoncée, 2966.

Motion: échec de la politique de sécurité communale (bis)

Motion: des repas sains et bon marché au-delà de la 8P

37. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est refusé par 40 non contre 29 oui.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 38 non contre 31 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

38. Motion du 16 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Brigitte Studer et Vincent Schaller: «La Ville de Genève s'engage pour des repas sains et bon marché au-delà de la 8P!» (M-1378)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le soutien populaire à l'initiative IN-141 sur la journée en accueil continu acceptée en 2010;
- la fréquentation croissante des restaurants scolaires qui démontre la nécessité d'une offre d'accueil extrafamiliale à midi permettant entre autres aux parents de concilier leur vie familiale et professionnelle;
- l'engagement de la Ville de Genève afin que les enfants qui fréquentent l'école primaire bénéficient d'un repas sain à midi les jours où ils sont scolarisés, avec notamment l'adhésion de la Ville de Genève au label Fourchette Verte;
- que l'arrêt à la fin de la 8P des prestations offertes par la Ville de Genève en matière d'accueil de midi et l'absence d'un dispositif mis en place par

¹ Annoncée, 2966.

² Annoncée, 3077.

le Canton obligent les familles à adopter différentes stratégies dès la 9P, ne garantissant pas forcément un repas équilibré aux élèves;

- qu'il est pertinent que la Ville s'intéresse à la composition de l'assiette des élèves habitant sur son territoire pendant toute la durée de leur formation obligatoire, qui comprend le primaire, le cycle d'orientation (le secondaire I), de même que le secondaire II jusqu'à 18 ans, dans le cadre de différentes campagnes contre le surpoids et l'obésité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire l'état des lieux, en collaboration le cas échéant avec le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, des différentes stratégies adoptées par les familles afin que les élèves du secondaire I et du secondaire II aient un repas à midi et évaluer la qualité de celui-ci, en l'absence d'une prestation délivrée par un restaurant scolaire;
- d'étudier la pertinence et le coût d'une extension de l'accueil en «restaurant scolaire», à tous les établissements du secondaire I puis II, situés sur le territoire de la Ville;
- d'étudier toute alternative qui soit adaptée à des adolescents et pouvant être délivrée par la Ville de Genève, le cas échéant en collaboration avec d'autres acteurs, ainsi que son financement, de façon à assurer un repas sain à tous les élèves du secondaire I et II résidant sur le territoire de la Ville de Genève aux tarifs en vigueur aujourd'hui (2018, 7,50 francs et exonération possible selon le revenu familial);
- de tenir compte s'il y a lieu des expériences positives et des projets pilotes déjà menés.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 61 oui contre 5 non.

39. Motion du 17 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Renate Cornu, Nicolas Ramseier, Albane Schlechten, Michèle Roulet, Uzma Khamis Vannini, Stefan Gisselbaeck, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Rémy Burri, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Didier Lyon, Michel Nargi, Ariane Ariotti et Véronique Latella: «Pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie» (M-1379)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la plus grande partie des collections muséales se trouve dans des dépôts inaccessibles au public;
- le manque de surfaces d'exposition est un terrible frein à la mise en valeur de ces collections;
- les futures rénovations du Museum et du Musée d'art et d'histoire ne se feront pas avant des années et ne résoudre malheureusement qu'une petite partie du problème;
- le British Museum de Londres et le Musée du Louvre à Paris ont réussi la mise en valeur virtuelle de leurs collections et que ces nouveautés ont favorisé l'arrivée d'un nouveau public;
- le manque de lieux d'exposition pour la culture doit nous amener à trouver d'autres solutions pour mettre en valeur les pièces muséales, la création d'un Musée virtuel étant une solution à moindres coûts qui permettrait en plus d'ouvrir nos collections sur le monde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- mettre en valeur les collections muséales actuellement cantonnées dans des dépôts, via leur numérisation en 3D et leur exposition dans le cadre d'un musée virtuel accessible en ligne;
- procéder au vote en ligne des collections muséales qui devraient être exposées physiquement dans les différents musées afin d'avoir une approche participative dans la mise en valeur des collections;
- proposer au Conseil municipal tous les crédits nécessaires à la réalisation de ces projets.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des arts et de la culture est accepté sans opposition (68 oui et 1 abstention).

¹ Annoncée, 3299.

Motion: remplacer le gazon synthétique par du gazon naturel, en particulier dans les installations sportives

Motion: une arborisation plus ambitieuse, visant 50% d'ombrage pour 2050

40. Motion du 17 octobre 2018 de M. Pascal Holenweg: «Du gazon, mais du vrai!» (M-1380)¹.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des sports est refusé par 51 non contre 18 oui.

(La motion reste inscrite à l'ordre du jour.)

41. Motion du 17 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Uzma Khamis Vannini, Delphine Wuest, Thomas Zogg, Laurence Corpataux, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jannick Frigenti Empana, Olivier Gurtner, Pierre Gauthier, Pierre de Bocard et Patricia Richard: «Pourquoi la Ville de Genève n'est-elle pas plus ambitieuse en matière d'arborisation et de végétalisation, en visant 50% d'ombrage pour 2050?» (M-1381)².

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- malgré 1 million d'arbres sur le territoire du Canton et quelque 44 000 arbres sur le territoire de la Ville, Genève manque d'arbres, d'autant plus que la moitié de ceux-là se trouvent dans les forêts du canton, alors que la majeure partie des besoins se situe dans l'espace urbain;
- selon le rapport NOS-ARBRES³ qui a été rendu récemment après 2 ans d'étude, il serait vraisemblablement dans l'intérêt du bien-être de tous les habitants d'augmenter l'ombrage jusqu'à 25% – nous sommes actuellement à 21% –, au moins, d'ici à 2050. C'est un chiffre bien inférieur à celui de Boston, qui vise les 49% d'ici à 2020, Melbourne qui vise les 40% pour 2035 ou encore Lyon avec 30% en 2050;
- cette étude indique que «Les arbres à Genève contribuent principalement à la détente, à la connectivité biologique, à l'atténuation des îlots de chaleur et à l'épuration des microparticules dans l'air. Des indicateurs pour ces services

¹ Annoncée, 3299.

² Annoncée, 3299.

³ http://ge21.ch/application/files/1615/3692/8379/Rapport_final_SPM_20180910_HD.pdf

Motion: une arborisation plus ambitieuse, visant 50% d'ombrage pour 2050

ont été cartographiés, ce qui a permis d'identifier des zones «prioritaires» pour la plantation de futurs arbres. Ces surfaces se retrouvent dans toutes les communes mais surtout dans les quartiers de Plainpalais-Jonction, des Pâquis et dans le périmètre du projet Praille-Acacias-Vernets»;

- l'étude nous dit encore qu'«il faut privilégier les grands arbres, qui contribuent de manière disproportionnée au bien-être humain. Leur coût de gestion annualisé ainsi que leur coût par unité de bien-être sont plus faibles que pour des petits arbres. En grandissant, les arbres augmentent leur surface foliaire et interceptent de plus en plus de micropolluants. Des arbres de plus de 20 m de hauteur sont particulièrement efficaces pour atténuer les îlots de chaleur et sont appréciés pour leur valeur patrimoniale. En d'autres termes, si un arbre est coupé avant 20 ans, il aura coûté plus au contribuable que ce qu'il aura rapporté concernant le bien-être»;
- pour ce faire, il faut donc laisser aux arbres le temps de se développer et les entretenir au mieux pour qu'ils vivent le plus longtemps possible, au lieu de les couper pour des raisons toujours évidentes selon les magistrats en charge à la Ville comme au Canton;
- suite à une question concernant les coupes d'arbres en Ville de ces dernières années, et en reprenant les dires du chef du SEVE, M. Pagani nous a expliqué récemment en commission que «les jeunes arbres produisent davantage d'oxygène que les vieux. (!!?) Que si la Ville donne l'impression de couper des arbres, c'est parce que dans le passé un autre magistrat qui était en charge de leur entretien avait refusé de couper les moins bien portants. Le résultat est qu'ils ont atteint un degré de dégradation qui n'était pas soutenable»;
- comme nous l'a encore récemment dit M. Barazzone au sujet du réchauffement climatique, dans moins de 30 ans nous aurons un climat analogue à celui dans le sud de l'Europe et il faudra adapter les espèces;
- on plante chaque année des arbres, et selon les recommandations de l'enquête, lorsque c'est possible «il faudrait planter des arbres qui ont le potentiel d'atteindre au moins 20 m de hauteur. Laisser les arbres en place aussi longtemps que possible car typiquement un arbre génère un surplus net (en valeur de services rendus) seulement 10 à 20 ans après sa plantation»;
- les recommandations de l'enquête proposent:
 - d'«offrir des incitations pour planter des arbres sur le foncier privé»;
 - de «mieux considérer et inclure les arbres dans la planification de quartier et du territoire (PLQ, concours d'architecture, zones industrielles); maintenir la diversité taxinomique des espèces en choisissant des espèces avec une fréquence dans la commune inférieure à 5%»;
 - d'«expérimenter avec des sous-espèces et espèces d'autres régions voisines et méridionales»;

- de «créer des plantations d'arbres de tailles variées avec une hétérogénéité de structure pour produire un large éventail de services écosystémiques qui contribuent au bien-être»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'être plus ambitieux en matière d'arborisation et de végétalisation et de viser 50% d'ombrage pour 2050.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 55 oui contre 15 non.

Le président. J'ai reçu deux motions d'ordre (*ndlr: le président parle de motions d'ordre, alors qu'il s'agit bien de motions d'ordonnancement*). La première, déposée par M^{me} Patricia Richard, concerne le rapport PRD-170 A, inscrit au point 126 de l'ordre du jour. Je vous en rappelle l'intitulé: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable». Madame Richard, vous avez une minute pour nous expliquer votre demande.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. La commission des finances a voté à sa grande majorité cet audit. Si on veut le réaliser assez rapidement et préserver les employés de la Ville tout en étant tout à fait circonspects sur les éléments qui pourraient ressortir de cet audit, on doit le voter au plus vite, soit aujourd'hui de préférence, afin que les solutions puissent être trouvées également au plus vite.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PRD-170 A est acceptée par 45 oui contre 25 non.

Le président. La seconde motion d'ordre (*ndlr: en fait, il s'agit d'une motion d'ordonnancement*), de M. Pascal Holenweg et M^{me} Maria Pérez, demande le traitement ce soir à 20 h 30 de la motion M-1371, inscrite au point 183 de l'ordre du jour. Je vous en lis l'intitulé: «Non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la loi fédérale RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS)». Je vous fais donc voter l'urgence pour cet objet, que l'on traiterait immédiatement à la reprise de 20 h 30.

M. Pascal Holenweg (S). Je peux la défendre?

Le président. Ah, pardon, vous avez tout à fait raison, Monsieur Holenweg. Je vous passe la parole.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Je sais que nous sommes dans les fêtes pascales, ça explique pourquoi vous oubliez les Pascal... Ce qui justifie qu'on traite cet objet aujourd'hui, c'est que la votation fédérale et cantonale sur la RFFA se déroule dans un mois et qu'il serait donc absurde de débattre des conséquences éventuelles de cette votation après la votation. Il me paraît donc parfaitement justifié d'en débattre avant que nous ayons à nous prononcer en votation populaire.

Le président. Merci pour ces précisions, qui relèvent d'une certaine logique, j'en conviens.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1371 est refusée par 40 non contre 31 oui.

Le président. Nous allons donc traiter le rapport PRD-170 A, dont nous venons de voter l'urgence; M. Lathion nous fait remarquer à ce propos que cet objet est lié à la motion M-1411. (*Remarque de M. Simon Brandt.*) Monsieur Brandt, vous avez la parole.

M. Simon Brandt (PLR). Le projet de délibération PRD-170 dont vous venez de lire le titre ayant été traité par la commission des finances, et dès lors que nous avons amendé la demande d'audit initial, qui concernait seulement le département de M. Kanaan, pour l'étendre à celui de M. Pagani, la motion demandant un audit du seul département de M. Pagani est dès lors obsolète et nous la retirons.

Le président. Très bien. Nous pouvons dès lors concentrer notre attention sur le rapport PRD-170 A.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département de la culture et du sport par une entreprise indépendante

42.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 6 mars 2018 de M^{me} et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Patricia Richard: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable» (PRD-170 A)¹.

Rapport de M. Simon Brandt.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 21 mars 2018. La commission, présidée par M^{me} Maria Vittoria Romano, a étudié le projet de délibération le 28 août 2018 ainsi que le 8 janvier et le 13 février 2019. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati et M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

Note du rapporteur: l'audition des membres de la commission du personnel du 13 février s'est déroulée dans un climat de forte tension dès lors que les représentants du personnel ont fait part de crainte de représailles de la part de leur hiérarchie. A cet égard, le rapporteur ne publiera aucun élément permettant d'identifier les personnes auditionnées afin de les protéger le mieux possible. A noter cependant que le Conseil administratif a reçu le procès-verbal d'audition des intéressés et connaît donc leur identité. Il est ainsi à souhaiter qu'aucune mesure de rétorsion ne sera prise contre ces personnes dès lors que la liberté d'expression des membres de la commission du personnel est garantie dans le statut du personnel municipal (article 22 alinéas 2 et 3 <http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/reglements/hyperlex/LC21151-statut-personnel-ville-geneve.pdf>).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- la Cour des comptes a relevé de très graves problèmes de gestion des ressources humaines à la Bibliothèque de Genève dans son rapport N° 133, ce qui a conduit à l'éviction du directeur;
- des rumeurs récurrentes issues de plusieurs sources font état de possibles cas de harcèlement sexuel au sein du personnel attaché au Musée d'art et d'histoire (MAH); le personnel du MAH est de plus très inquiet du recours, qu'il

¹ «Mémorial 175^e année»: Développé, 6533.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

juge abusif, à du personnel d'entreprises privées notamment dans le domaine de la sécurité;

- le Muséum d'histoire naturelle est désormais lui aussi touché par des dysfonctionnements dans la gestion du personnel;
 - une enquête administrative est en cours dans les ateliers du Muséum. Elle a débuté suite à une accusation de vol et de malversations constatées à plus haut niveau;
 - réuni en assemblée générale en mai 2017, le personnel du Muséum a adopté une résolution décrivant les nombreux dysfonctionnements au sein de l'institution;
 - cette résolution est restée sans aucun effet;
 - la commission du personnel interne du Muséum s'est dissoute suite à un vote durant l'assemblée générale du personnel du 19 février 2018, cela après de nombreuses mais infructueuses tentatives du personnel d'améliorer la situation catastrophique des rapports entre le directeur du Muséum et le personnel;
- ces dysfonctionnements qui se répètent de manière inquiétante atteignent le personnel dans sa santé et touchent des institutions diverses du département municipal de la culture et du sport (DCS), ce qui indique l'existence d'une mauvaise gestion généralisée des ressources humaines au sein du DCS;
- la Cour des comptes souligne à la page 56 de son rapport N° 133: «Les obligations de l'employeur en matière de santé au travail sont fixées à l'article 6 de la loi fédérale sur le travail (LTr, 822.11) qui établit que *«pour protéger la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit en outre prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité personnelle des travailleurs.»* Ces obligations sont également précisées à l'article 2 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (OLT3, 822.113), qui établit: *«L'employeur est tenu de donner toutes les directives et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé physique et psychique. Il doit en particulier faire en sorte que:*
 - a. en matière d'ergonomie et de protection de la santé, les conditions de travail soient bonnes;*
 - b. la santé ne subisse pas d'atteintes dues à des influences physiques, chimiques ou biologiques;*
 - c. des efforts excessifs ou trop répétitifs soient évités;*
 - d. le travail soit organisé d'une façon appropriée.»*
- au vu des constats ci-dessus, il y a fort à craindre que la politique défailante en matière de ressources humaines touche l'ensemble du DCS,

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les considérants énumérés dans le projet de délibération PRD-170 et dont la liste n'est pas exhaustive;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre w), et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport.

Art. 2. – Cet audit est réalisé par une entreprise suisse, indépendante, spécialisée dans l'audit des ressources humaines et domiciliée hors du canton de Genève.

Art. 3. – Une somme initiale de 50 000 francs est allouée au Conseil administratif pour lancer la procédure de choix de l'entreprise d'audit. Au cas où cette somme initiale serait insuffisante, le Conseil administratif déposera une demande de crédit auprès du Conseil municipal.

Art. 4. – A l'issue de l'audit, au plus tard fin septembre 2018, le Conseil administratif transmet au Conseil municipal le rapport établi par l'entreprise mandatée ainsi que le catalogue précis et détaillé des mesures à prendre pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du DCS.

Séance du 28 août 2018

Audition de M^{me} Patricia Richard, auteure

M^{me} Richard propose de faire l'introduction de la problématique mais suggère à la commission d'auditionner ultérieurement aussi MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex.

Une commissaire souhaiterait savoir pourquoi ils ne sont pas là ce soir.

La présidente explique que MM. Gauthier et Guex ont été convoqués, mais ont répondu qu'ils n'étaient pas disponibles. Ils ne sont pas là pour des raisons qui leur appartiennent. En revanche, M^{me} Richard a répondu favorablement.

La présidente souligne que MM. Gauthier et Guex ont bien exprimé leur souhait d'être auditionnés sur le projet de délibération PRD-170, mais cela ne devrait pas empêcher que M^{me} Richard s'exprime ce soir.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Une commissaire se dit étonnée qu'on propose une audition ultérieure à MM. Gauthier et Guex. M^{me} Richard suffit amplement pour introduire le sujet et elle est prête à l'entendre.

M^{me} Richard précise que d'après sa propre vision, il a toujours été clair que les deux premiers signataires doivent aussi être entendus, ce d'autant qu'ils en ont exprimé le désir. Elle peut, certes, introduire le projet de délibération, mais elle prévient que MM. Gauthier et Guex diront probablement la même chose, mais aussi un peu plus. Pour sa part, elle explique sa signature parce qu'elle est d'avis, afin de garantir toute l'indépendance, qu'il faut un audit externe et non un audit ressources humaines interne. En revanche, elle pense que depuis que le Conseil municipal a voté, en juin dernier, l'adhésion au Groupe de confiance, ce projet de délibération est devenu caduc, mais elle réitère quand même sa suggestion d'entendre les deux premiers signataires.

La commissaire est d'avis que le Groupe de confiance est un mécanisme pour permettre à des employé-e-s en difficulté avec leur hiérarchie d'être accueilli-e-s avec bienveillance. L'audit est une autre chose. Si les signataires du projet de délibération demandent un audit c'est qu'ils ont probablement des informations sur des dysfonctionnements graves. C'est ce qui s'est passé, par exemple, à la Bibliothèque de Genève (BGE). Elle ne suit donc pas M^{me} Richard sur la caducité. Elle aimerait donc en savoir plus de la part des signataires du projet de délibération.

M^{me} Richard répond que M. Gauthier lui a montré des documents confidentiels dont il ne souhaite pas qu'elle parle en son absence.

La commissaire demande s'il s'agit de documents qui impliquent des employé-e-s de la Ville.

M^{me} Richard ne peut pas répondre à cette question.

Un commissaire fait observer que sur les problèmes du Muséum d'histoire naturelle (MHN), il y a des enquêtes pénales en cours. Le dossier est dans les mains du Ministère public. Il en va de même au Musée d'art et d'histoire (MAH). Dans ces conditions, il ne croit pas qu'un audit soit pertinent en ce moment. Il se rappelle que M. Gauthier l'avait approché pour lui en parler, mais qu'il lui a répondu qu'il conviendrait, d'abord, d'attendre les résultats des procédures en cours sachant qu'aucune information ne sera transmise tant que les enquêtes sont en cours. Il souhaiterait savoir si les signataires du projet de délibération ont eu connaissance de nouveaux faits depuis le 6 mars 2018.

M^{me} Richard répond que, d'après M. Gauthier, il y a des éléments nouveaux, mais il ne l'a pas informée. Raison pour laquelle il souhaite être entendu à ce sujet.

Séance du 8 janvier 2019*Audition de M. Pierre Gauthier, auteur*

Le sujet qu'il veut aborder lui paraît grave. Depuis qu'il a déposé ce projet en mars 2018, il se pose des questions sur la politique des ressources humaines au MHN et sur celle des ressources humaines au sein du département de la culture et du sport (DCS) en général. Par la suite, le département a engagé un audit santé-sécurité au MHN. Il est en cours et il est impossible à quiconque de s'exprimer. Mais d'après ses informations, cet audit est très bienvenu. Car le personnel peut exprimer les difficultés rencontrées ces dernières années. Dans ce département, les choses continuent de ne pas aller bien.

M. Gauthier souligne qu'il est délicat de parler de ces choses car le personnel de la Ville de Genève est soumis à l'obligation de réserve. Ce qu'il en comprend est qu'il faut s'abstenir de faire des déclarations publiques, notamment sur des sujets confidentiels. Mais il constate qu'en réalité cette obligation de réserve est comprise comme une interdiction de s'exprimer: cela n'est plus de la réserve mais de la censure. Aujourd'hui, le personnel du DCS avec lequel il est en contact lui dit qu'il est sous la pression constante de la menace d'un licenciement s'il s'exprime.

Ce climat très dur nuit à la bonne gestion des services à l'intérieur de ce département. Indépendamment de l'audit santé-sécurité en cours au MHN et de l'audit fait par la Cour des comptes à la Bibliothèque de Genève (ci-après BGE), qui a conduit à l'éviction du directeur, il constate un système inquiétant. M. Gauthier est confronté à des témoignages du type «Le Botanique est une dictature avec à sa tête un vrai despote», «Les Bibliothèques municipales ont une enquête sur le dos», etc. Même si ce projet de délibération a des échéances dépassées, le problème général de la gestion des ressources humaines au sein du DCS reste entier.

M. Gauthier rappelle qu'à l'époque de la campagne animée du MAH, le personnel a été réuni par la direction et clairement menacé, en confondant l'obligation de réserve avec une censure sur ce qui pouvait être dit. On ne règle pas des situations de travail internes par la menace et la censure. Cet audit s'impose selon lui. On n'est pas, qu'il sache, dans un pays totalitaire. Les employés doivent pouvoir s'exprimer sur les dysfonctionnements dont ils sont témoins. La Ville de Genève ne gagne pas en image à vouloir museler ses employés. On lui a dit: «Tout cela montre le déni de souffrance du personnel et l'incapacité du management à gérer.»

Il est indispensable de faire la lumière sur la manière dont les ressources humaines sont gérées à l'intérieur de ce département. C'est dysfonctionnel. Il ne s'agit pas de s'élever contre M. Kanaan et sa direction mais de leur donner les outils pour affronter les tensions. Et elles sont d'autant plus graves qu'elles sont niées.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Un commissaire dit que M. Gauthier est bien informé mais il estime qu'il manque de la matière pour pouvoir étayer auprès du Conseil administratif. Il demande s'il serait possible, sous le sceau de la confidentialité, de disposer d'un certain nombre de témoignages des collaborateurs. Il est conscient que M. Gauthier n'était pas toujours dans le tort lors de certaines de ses dénonciations. Le Conseil municipal n'a pas la possibilité de demander un audit, mais il pourrait insister auprès du magistrat afin qu'il lance un audit, mais pour ce faire il faut plus de matière.

M. Gauthier répond qu'un audit n'est pas forcément la panacée ou le remède, mais l'intérêt est que ce sont des personnes extérieures qui ont un regard sur des situations internes. Les personnes extérieures ne sont pas liées. M. Gauthier pense que ce sera difficile de faire venir les personnes qui se sont confiées à lui, car cela leur sera refusé. En revanche, il y a deux espaces possibles: les commissions du personnel et les syndicats. Ces deux organismes sont de nature à s'exprimer car ils sont protégés par le droit et il invite la commission des finances à les auditionner.

Le commissaire demande si, sans que les noms soient donnés, les phrases exactes des témoignages dont M. Gauthier a été le récipiendaire peuvent être transmises à la commission des finances afin de pouvoir les communiquer à qui de droit.

M. Gauthier répond qu'il y a des allégations transmissibles et d'autres qui ne le sont pas. Ces allégations ne sont pas attribuables. Il a dit ce qui lui a été dit. De plus, les gens sont terrorisés. Et ce serait jouer avec le feu.

Le commissaire veut en savoir plus sur la directive interne évoquée par M. Gauthier.

M. Gauthier dit qu'il ne s'agissait pas d'une directive mais d'un ordre donné au personnel de ne pas parler. Il poursuit en donnant un exemple passé. Lorsqu'il y avait eu la neige il y a une année, un employé de la Voirie était tellement terrorisé à l'idée qu'un conseiller municipal puisse le citer qu'il s'est «réfugié» derrière l'obligation de réserve pour refuser de s'exprimer. Il n'osait même pas dire «On pousse la neige des rues» comme si c'était confidentiel. Il veut ainsi souligner que cette obligation de réserve qui est inscrite dans le statut du personnel est utilisée comme un outil de censure. Or, la réserve n'est pas la censure. On agite cette obligation de réserve dès qu'on veut empêcher les employés de s'exprimer: c'est inadmissible. S'il y a des problèmes, il faut les résoudre. Et ce n'est pas par la menace ou les directives tyranniques. M. Gauthier énumère: déni de souffrance, énormes dysfonctionnements, management gravement défaillant.

La présidente s'étonne de ce qu'elle entend car le Groupe de confiance a été mis en place maintenant. Elle souligne qu'il peut y avoir différents types de

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

problèmes: personnels, avec la hiérarchie, de management, etc. Elle a ainsi le sentiment que M. Gauthier met tout en vrac. Or, il y a plusieurs voies auxquelles les personnes en difficulté peuvent s'adresser, en commençant par leur hiérarchie. Elle a le sentiment que ce qui est dénoncé est vague.

M. Gauthier répond qu'il faut clarifier les situations tendues par un intervenant externe. Il ne pense pas que le Groupe de confiance soit la meilleure manière d'aborder le problème, car celui-ci travaille sur les problématiques individuelles. Là, c'est un dysfonctionnement généralisé. Il ne croit pas que le Groupe de confiance puisse saisir un service en entier. Cela dit, il n'a pas abordé cette question avec les personnes qui se sont adressées à lui.

Un autre commissaire demande, puisque M. Gauthier propose de passer par une entité externe, si cela peut passer par le Contrôle financier (CFI).

M. Gauthier répond qu'il faudrait un organisme indépendant, donc hiérarchiquement indépendant du système. Si le CFI est indépendant et neutre, cela ne lui pose pas de problème.

Le commissaire rappelle que le CFI a fait preuve d'indépendance pour la question des notes de frais.

M. Gauthier répond que ce n'est pas au niveau financier qu'il faut passer, puisqu'il s'agit plus d'une question humaine, de gestion du personnel. Passer par le CFI n'est peut-être pas le moyen adéquat en l'espèce.

Le commissaire comprend que M. Gauthier ne puisse pas en dire plus sur les allégations mais il se demande s'il ne faut pas sauter une étape, sans passer par des auditions complémentaires car il n'a pas l'impression que la commission du personnel ou les syndicats puissent donner plus d'informations. Il lui demande ainsi si elles sont nécessaires.

M. Gauthier considère que ces auditions seraient une manière d'avoir une évaluation qui permettrait de commander un audit externe ou une enquête indépendante. Il faut épuiser les espaces internes avant de s'adresser aux espaces externes.

Un autre commissaire dit que M. Gauthier a mentionné la BGE dans sa présentation. Là, les employés se sont adressés à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). Et la Cour des comptes a fait une enquête. Il demande si les employés concernés ne pourraient pas s'adresser à ce type d'organisme. De plus, il y a une limite dans la proposition: demander 50 000 francs pour analyser toutes les ressources humaines ne va pas permettre d'aller loin. Les souffrances exprimées par le personnel sont des questions de gestion du travail et de gestion des deniers publics. Il se demande si les employés savent qu'ils ont d'autres possibilités.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

M. Gauthier ne sait pas ce qu'ils (les employés) ont fait. Mais quand on va vers les conseillers municipaux ou les journalistes c'est qu'on a l'impression d'avoir déjà tiré toutes les sonnettes. Il ajoute qu'il y a deux possibilités:

1. Transformer ce projet de délibération en un autre objet, motion, résolution ou autre. La forme de l'objet n'est pas un problème. Il s'agit de poser une pierre dans le jardin, de crever l'abcès. Avec les informations qu'il a pu recevoir et avec l'aide de M^{me} Richard, ils ont voulu poser un jalon.
2. Il faut trouver la meilleure solution pour sortir de cette crise. Elle est larvée et si elle explose, ce sera fort et cela risque d'être dommageable pour la santé du personnel. Le coût n'est pas le problème, il importe de trouver la meilleure solution pour que cette situation puisse se résoudre dans les meilleures conditions possible. On ne peut pas laisser une situation pourrir à l'intérieur d'un département, quel qu'il soit.

Un autre commissaire constate qu'à l'article 2 du projet de délibération il est dit que l'entité doit être domiciliée hors du canton et s'en étonne.

M. Gauthier répond que c'est pour avoir une meilleure indépendance. Il en revient au fait qu'il s'agit d'un petit canton où tout le monde connaît tout le monde. Les attributions de certains chantiers l'ont montré. Il ne dit pas que Genève est une république bananière mais que le risque de copinage est très grand. Certains membres du comité d'associations ont obtenu des subventions en retirant vite leur nom du site pour qu'on ne puisse pas dire qu'il y a des collusions. C'est donc par souci d'impartialité qu'il est spécifié «hors du canton». L'extraterritorialité peut garantir une indépendance.

Le commissaire constate que certaines sociétés ont obtenu des subventions sans être auditionnées par la commission des finances. Il ferme la parenthèse pour ajouter qu'à la commission des finances ils reçoivent la liste des audits effectués et constate qu'un audit ressources humaines s'est déjà tenu au département du sport et cela a probablement eu des effets collatéraux. Il demande à M. Gauthier s'il a eu vent d'effets ou de modifications.

M. Gauthier n'est pas au courant. Il s'est surtout attaché au département de la culture.

Une autre commissaire demande de quand datent les problèmes qu'il soulève. Elle voudrait aussi mieux comprendre le cœur du problème.

M. Gauthier répond 2017 sur la datation des problèmes. Au surplus, il répond qu'en ne prenant pas en compte les situations et les relations difficiles, on les envenime. Quand on gèle les situations, cela dure des années et on aboutit à des situations graves comme celle de la BGE. Cela mène à des arrêts de travail, des invalidités et parfois jusqu'à des suicides. Il lui a été dit qu'actuellement c'est «proche de l'enfer».

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

La commissaire demande s'il y a des sociétés ou des structures d'audit plus spécialisées dans les domaines culturels et artistiques.

M. Gauthier estime que ce n'est pas une question de domaine mais de gestion humaine. Et cela est indépendant du secteur d'activité. Que ce soit dans le cas de la BGE ou du MAH cela implique des orientations managériales spécifiques.

Une autre commissaire, ayant pu juger de l'efficacité de la Cour des comptes, notamment dans le cas de la BGE, demande si des alertes ont été lancées. En effet, la possibilité d'intervention de la commission des finances est limitée. Et elle voit mal le CFI intervenir. De plus, le CFI ne peut pas enquêter sur un supérieur hiérarchique. Au moment de la campagne du MAH, des pressions ont été faites par M. Kanaan. Il a été enregistré mais la personne n'a pas osé envoyer l'enregistrement aux syndicats. La commission des finances n'a pas assez d'éléments pour agir. Mais elle pense qu'il faut écrire à la Cour des comptes. C'est son travail et les personnes sont protégées.

M. Gauthier va retourner vers ses interlocuteurs pour leur rapporter les pistes qui ont été évoquées: l'OCIRT, le Groupe de confiance et la Cour des comptes. Mais il persiste à croire que la commission des finances doit auditionner les représentants du personnel.

Un autre commissaire demande pourquoi M. Gauthier se penche uniquement sur le département de la culture, sachant qu'il a parlé tout à l'heure d'un climat de terreur à la Voirie. Ces phénomènes de censure existent probablement dans d'autres départements et mériteraient aussi de faire l'objet d'une recherche.

M. Gauthier répond que ce sont uniquement des personnes de la culture qui se sont adressées à lui. Pour l'histoire du déneigement, c'était simplement une anecdote pour montrer symboliquement l'ampleur du problème, soit la divergence entre l'obligation de réserve et la censure imposée. Enfin, le problème des ressources humaines est aujourd'hui localisé à la culture.

Une autre commissaire demande quelle est, selon lui, la différence entre le devoir de réserve et la censure.

M. Gauthier répond en prenant des références extérieures à la Ville de Genève. Lorsqu'il travaillait pour une célèbre organisation humanitaire, ils avaient aussi une obligation de confidentialité. Elle se résumait à «On dit ce qu'on fait mais pas ce qu'on voit». C'est contradictoire dès lors qu'il y a une violation grave du droit international humanitaire ou un crime de guerre car on a l'obligation de dénoncer ce crime. C'est un impératif de dénonciation pénale. On ne peut donc pas se retrancher derrière l'obligation de réserve qui est liée à des intérêts institutionnels. Lorsqu'un employé de la Ville de Genève soumis au devoir de réserve est confronté à la question d'un conseiller municipal ou d'un journaliste dont

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

la réponse pourrait mettre en cause le bon fonctionnement du service, la bonne performance, la bonne prestation, l'employé doit se réserver le droit de ne pas répondre car il met en danger la prestation fournie. Mais lorsque l'employé lui-même est mis en danger ou sa santé par une mauvaise gestion, il a l'obligation de sortir de la réserve.

La commissaire commente qu'elle ne trouve pas choquant de demander à des employés du MAH de ne pas s'exprimer sur des sujets concernant celui-ci en pleine campagne de votations.

M. Gauthier répond que lorsqu'une hiérarchie dit «Si vous parlez à quiconque, vous êtes licencié» ce n'est pas de la réserve mais de la censure.

La commissaire répond que briser son secret de fonction ou son devoir de confidentialité peut être un motif de licenciement.

M. Gauthier estime qu'on a le droit d'avoir un avis car cela fait partie de la liberté d'expression qui est une des libertés fondamentales.

Un autre commissaire demande si les syndicats ne sont pas appelés à aider ou trouver des solutions dans cette situation de litige car c'est un problème de relations du travail.

M. Gauthier répond que suite à la dissolution de la commission du personnel du MHN, les syndicats ont pris le relais.

Le commissaire demande quel est le syndicat concerné et qui faut-il contacter dans le cas d'espèce.

M. Gauthier répond que le syndicat concerné est le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT). Et qu'il faudrait contacter la Commission générale du personnel de la Ville de Genève.

Suite à cette audition, un commissaire propose d'auditionner la commission du personnel afin de tirer cela au clair. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 13 février 2019

Audition de divers membres de la commission du personnel du DCS

La présidente accueille les auditionnés et demande s'ils souhaitent dire quelque chose ou s'ils veulent passer directement aux questions.

Se faisant le porte-parole de ceux-ci, l'un des auditionnés demande quel est le cadre de l'audition et s'il y a un document qui les libère de la confidentialité auxquels ils sont soumis. A cet égard, ils ont écrit au Service du Conseil municipal

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

(SCM) pour savoir quel serait la confidentialité de l'audition sans recevoir aucune réponse du Service juridique à qui a été transmise la requête.

Ils soulignent que la question de la confidentialité est importante. Récemment des membres de la Bibliothèque de Genève (BGE anciennement BPU) ont été auditionnés par la CARTS et ont été droit derrière convoqués par M. Kanaan qui leur a rappelé qu'ils n'avaient pas à s'exprimer. Ils s'inquiètent donc du cadre de cette discussion.

Une commissaire est interpellée et indique que la Surveillance des communes leur a répondu, concernant le huis clos des commissions, que les procès-verbaux des commissions sont accessibles au Conseil administratif, puisque celui-ci a le droit sans aucune demande d'assister aux séances. Elle demande si les auditionnés, en tant que commission du personnel, ont un statut.

Il est répondu à nouveau que la question a été posée au SCM et que la réponse du Service juridique n'est pas parvenue. Ils ne savent donc pas s'ils ont un statut particulier et sont très préoccupés par la question de la confidentialité. Ils constatent que les magistrats n'apprécient pas du tout, sans compter qu'ils rappellent régulièrement que le Conseil administratif est leur employeur, pas le Conseil municipal.

La commissaire confirme que le Conseil administratif est l'employeur. Elle demande confirmation que les membres de la commission du personnel n'ont pas reçu une décharge et quand la question a été posée au SCM.

Il est répondu le 5 février 2019. Soit huit jours avant l'audition.

Un commissaire lit l'article 17 du statut du personnel de la Ville qui stipule que la liberté syndicale est garantie. Il lit ensuite l'article 22, alinéa 2 sur la commission du personnel qui affirme que les représentants du personnel bénéficient dans le cadre de leur activité d'une complète liberté d'expression. Il demande donc confirmation que des représentants du personnel ont été convoqués après avoir parlé à une commission du Conseil municipal (la commission des arts et de la culture). Il demande si c'est une plaisanterie tant cette attitude est scandaleuse et problématique si avérée.

Il est confirmé que cela a bien été le cas.

Le commissaire considère que c'est gravissime et qu'on ne peut pas laisser faire cela. Plusieurs commissaires font également part de leur surprise et de leur colère. Il est ainsi proposé de ne plus poser de questions pour ne pas mettre les membres de la commission du personnel en danger.

Un autre commissaire confirme qu'ils ont une totale liberté de s'exprimer, néanmoins la confidentialité n'est absolument pas garantie car les procès-verbaux

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

sont transmis aux magistrats. Une décision de ne pas le faire avait été prise mais n'a malheureusement pas pu être appliquée faute de base légale le permettant.

Un des auditionnés demande s'ils peuvent avoir une discussion sans protocole.

La présidente répond par la négative. Tout est protocolé et lu par les magistrats.

Une commissaire ajoute que la commission des finances ne peut pas les protéger et n'est pas outillée. La seule chose que peut faire cette commission est de commander un audit externe. Elle sait que lors de la votation MAH, il y a eu des menaces. C'est des choses qui reviennent. Les membres de la commission du personnel peuvent les appeler en individuel. Elle estime que ce qui a déjà été dit suffit pour que la commission des finances puisse agir.

Une autre commissaire demande si c'est possible d'avoir des informations de manière anonyme et ce qu'il est possible de faire pour les aider.

Les auditionnés répondent par la négative. Ils incitent à réaliser l'audit au plus vite.

Un commissaire demande s'il serait possible d'anonymiser les propos.

Les auditionnés répondent par la négative. Ils seront vite identifiés dès lors que leurs propos se rapportent aux institutions qu'ils représentent.

Une commissaire est très énervée de ce qu'elle entend et de ce qui pourrait leur arriver. Elle demande s'ils recommandent de voter ce projet de délibération.

Les auditionnés répondent unanimement oui.

La commissaire leur demande, s'il y a des pressions qui sont faites suite à cette audition sans questions ni réponses, de contacter immédiatement la commission des finances.

Un commissaire parle du MHN où certains collaborateurs ont subi des pressions après lui avoir parlé, certains ont été déplacés. Il demande s'il y a des procédures en cours.

Les auditionnés ne souhaitent pas répondre dès lors que la confidentialité de leurs propos n'est pas garantie.

Une commissaire a une question de fonctionnement. Elle demande si toutes les personnes sont membres de la commission du personnel. Ce n'est pas une commission (la commission des finances) interne qui peut débloquer la situation. Elle aurait cherché l'appui des syndicats et interpellé la Cour des comptes. Car les syndicats et la Cour des comptes respectent la confidentialité. Elle craint qu'en restant à l'interne, il n'y ait pas d'espoir. Elle demande aussi pourquoi les syndicats ne sont pas avec eux.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Réponse: les syndicats n'ont pas été convoqués. Par contre, la BGE a contacté la Cour des comptes.

Un commissaire demande s'il y a des séances tripartites.

Réponse: tous les mois avec le Conseil administratif, la commission des cadres et les syndicats. A noter aussi qu'il y a eu un intervenant extérieur à la BEG pour la mise en place des recommandations. L'OCIRT, le Syndicat des services publics (SSP) et le SIT ont reçu ce document.

Les membres de la commission des finances ne connaissent pas ce document réalisé par un mandataire externe et sont surpris.

Une commissaire demande ce qu'est le PSC dès lors que ce terme figure dans la résolution du personnel du MHN du 17 mai 2018 qui a été remise à la commission des finances.

Réponse: il s'agit du Projet scientifique et culturel (PSC). C'est une méthode qui est mise en place et qui émane de la direction.

Constatant l'impossibilité de poursuivre cette audition dans de bonnes conditions et afin de ne pas mettre les personnes dans l'embarras, la commission des finances décide d'y mettre fin.

Deux documents sont remis à la commission des finances par les représentants du personnel. Soit la résolution du personnel du MHN du 17 mai 2018 ainsi que la lettre au sujet de l'ouverture du dimanche des bibliothèques municipales (voir annexes).

Discussion et vote

Une commissaire du Parti libéral-radical demande la discussion et le vote immédiat. Il y a urgence dès lors qu'on voit qu'il y a une souffrance. D'apprendre ce soir que des personnes auditionnées subissent des menaces la scandalise. Elle veut aussi que la commission des finances écrive au Conseil administratif pour demander le suivi externe suite à l'audit, et avec quel argent ce travail a été effectué, et pour exprimer sa colère pour ce que le personnel vit. Elle ne voit pas où est la violation du secret de fonction lorsque la commission du personnel s'ouvre à eux, vu que la commission des finances et le Conseil municipal votent le budget.

Une commissaire d'Ensemble à gauche veut également voter ce soir et que la proposition soit amendée. Il faut qu'il soit demandé que l'audit des ressources humaines soit piloté par le CFI. Elle propose ainsi d'amender afin que le CFI de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines DCS en ayant recours au besoin à un mandat externe. Ainsi que l'augmentation de la

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

somme initiale pour qu'elle soit augmentée, de 50 000 francs à 100 000 francs, et que le rapport soit transmis à la commission des finances. Enfin, elle demande une date de livraison au plus tard à fin 2019 tant la situation décrite est grave. Elle conclut qu'il faut écrire au Conseil administratif ainsi qu'au bureau du Conseil municipal afin d'expliquer la nécessité absolue du huis clos. Pour elle, cette situation pose un problème institutionnel. Le comportement du Conseil administratif est contraire à l'éthique d'un employeur modèle.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rejoint cet avis. Ce qu'il a entendu ce soir est grave. Ce qui se passe est scandaleux. Ces personnes étaient dans la souffrance et il se demande comment la commission des finances peut continuer de travailler dans ces conditions. Il relève une crise profonde au niveau de la gestion du personnel en Ville de Genève. Il faut écrire au Conseil administratif et au Bureau.

Une commissaire du Parti socialiste trouve l'alliance Ensemble à gauche/Parti libéral-radical délicieuse. Elle s'amuse de ce qu'ils soient d'accord d'augmenter le montant pour un audit alors qu'ils sont les premiers à pousser des cris d'orfraie dès qu'il y a un centime de plus à dépenser. Elle fait remarquer que le CFI n'a pas besoin de 100 000 francs pour exécuter ce travail car il est interne et payé pour cela. Elle demande s'il est possible de recevoir le document de suivi dont il a été question. Enfin, elle ne pense pas qu'il faut faire une lettre au Conseil administratif, ni au président, mais il faut voter ce projet de délibération.

Un commissaire du groupe des Verts dit que les entités publiques qui connaissent des déficits de gestion existent, les exemples sont multiples, comme à Versoix, mais il faut que les temps changent. Même s'il est contre les audits, car il y a trop d'audits, ici l'audit est demandé par le personnel et c'est la raison pour laquelle il est d'accord de voter les 100 000 francs. Il insiste parce que c'est une demande qui vient des collaborateurs. Il est également partisan d'envoyer une lettre à M. Kanaan, mais pas forcément sur un ton accusateur, plutôt interrogatif, pour savoir si le personnel a le droit de s'exprimer. Cette lettre pourrait donner une alarme.

Une commissaire du Parti socialiste a l'impression qu'on se trompe de débat. Elle est plutôt d'avis d'auditionner les syndicats pour connaître leur position et savoir quelles sont les situations réelles. La commission des finances ne doit pas s'ériger en tribunal, sur la base des informations qui ont été données, elle ne se voit pas faire la gendarme. C'est en passant par les syndicats qu'ils vont avoir une base solide. La commission des finances a mis les membres de la commission du personnel dans l'embarras, et s'ils ont eu des pressions en tant que membres de la commission du personnel, c'est fâcheux. Mais elle a besoin d'un avis supplémentaire. Elle n'est donc pas d'accord de voter ce soir ni d'envoyer un courrier au Conseil administratif.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Une commissaire du Parti libéral-radical dit vouloir aussi faire des modifications sur le projet de délibération. Elle ne comprend ainsi pas la critique du Parti socialiste, qui ne semble pas prendre conscience de la gravité de la situation et du véritable appel au secours lancé par le personnel. Elle aimerait que l'audit soit fait sous le contrôle du CFI, que la somme soit augmentée à 100 000 francs et demande aussi un délai à fin décembre 2019 et que le rapport soit remis au Conseil administratif et à la commission des finances. Il y a urgence d'agir.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que les alertes sont suffisantes pour voter, qu'il y a urgence et un audit ressources humaines fait sens dans la situation actuelle, vu que du personnel de la Ville de Genève n'ose pas s'exprimer. La proposition de lettre est acceptée, l'augmentation du montant à 100 000 francs est acceptée, et l'audition des syndicats sera refusée car le temps presse.

La commissaire d'Ensemble à gauche rappelle à nouveau que lors des votations du MAH, il y a eu des menaces faites par M. Kanaan. Elle a entendu un enregistrement. Lorsque des personnes demandent si elles sont protégées, c'est grave, et il faut aller de l'avant.

La présidente comprend le vœu de faire avancer les choses, elle affirme cependant qu'en tant que spécialiste ressources humaines, il serait judicieux que les syndicats soient entendus, sans compter que les membres de la commission du personnel l'ont préconisé. Elle met alors aux voix les diverses demandes des commissaires.

L'envoi d'un courrier au Conseil administratif afin de s'étonner de la situation est approuvé par 11 oui (3 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 Ve, 2 EàG, 1 S) contre 3 non (2 S, 1 UDC) et 1 abstention (S).

La présidente passe ensuite au vote des articles ainsi amendés.

Art. 1

Le CFI de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport (DCS) et du département des constructions et de l'aménagement (DCA).

L'article est approuvé par 9 oui (3 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 2 EàG) contre 2 non (1 S, 1 UDC) et 4 abstentions (1 Ve, 3 S).

Art. 2

Cet audit est réalisé par une entreprise suisse, indépendante, spécialisée dans l'audit des ressources humaines et domiciliée hors du canton de Genève, sous mandat du CFI.

L'article est approuvé par 9 oui (3 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 2 EàG) contre 3 non (2 S, 1 UDC) et 3 abstentions (1 Ve, 2 S).

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Art. 3

Une somme initiale de 100 000 francs est allouée au CFI pour l'audit. Au cas où cette somme initiale serait insuffisante, le Conseil administratif déposera une demande de crédit supplémentaire auprès du Conseil municipal.

L'article est approuvé par 9 oui (3 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 2 EàG) contre 2 non (1 S, 1 UDC) et 4 abstentions (1 Ve, 3 S).

Art. 4

A l'issue de l'audit, au plus tard à fin décembre 2019, le CFI transmet le rapport au Conseil administratif et à la commission des finances conjointement pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du DCS et du DCA.

L'article est approuvé par 9 oui (3 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 2 EàG) contre 2 non (1 S, 1 UDC) et 4 abstentions (1 Ve, 3 S).

La présidente met alors le projet de délibération PRD-170 amendé aux voix. Lequel est accepté par 11 oui (3 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 2 non (1 UDC, 1 S) et 2 abstentions (S).

Une commissaire du Parti libéral-radical demande tous les documents relatifs aux échanges du Conseil administratif avec les départements en question, les commissions du personnel et les syndicats sur cette affaire.

Une commissaire du Parti socialiste pense qu'il faut faire un projet de délibération pour le DCS et un autre pour l'aménagement, car l'entier du dossier ne concerne que le DCS. Cela ne fait aucun sens d'inclure le DCA.

Le rapporteur signale qu'il expliquera pourquoi la commission des finances a décidé d'élargir. Il rappelle qu'il y a urgence d'agir tant la situation semble grave dans ces deux départements.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les considérants énumérés dans le projet de délibération PRD-170 et dont la liste n'est pas exhaustive;

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre w), et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (après-midi)
Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

décide:

Article premier. – Le CFI de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport (DCS) et du département des constructions et de l'aménagement (DCA).

Art. 2. – Cet audit est réalisé par une entreprise suisse, indépendante, spécialisée dans l'audit des ressources humaines et domiciliée hors du canton de Genève, sous mandat du CFI.

Art. 3. – Une somme initiale de 100 000 francs est allouée au CFI pour l'audit. Au cas où cette somme initiale serait insuffisante, le Conseil administratif déposera une demande de crédit supplémentaire auprès du Conseil municipal.

Art. 4. – A l'issue de l'audit, au plus tard à fin décembre 2019, le CFI transmet le rapport au Conseil administratif et à la commission des finances conjointement pour restaurer une gestion satisfaisante des ressources humaines au sein du DCS et du DCA.

Annexes:

- résolution du personnel du MHN du 17 mai 2018
- lettre au sujet de l'ouverture du dimanche des bibliothèques municipales

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (après-midi)
Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

6635



Résolution du personnel du Muséum d'histoire naturelle du 17 mai 2018

Le personnel du Muséum d'histoire naturelle réuni ce 17 mai 2018 en assemblée générale constate que ses conditions de travail se détériorent depuis un certain temps et que le climat dans l'institution s'est fortement dégradé. En particulier :

- depuis l'entrée en vigueur du nouvel organigramme découlant du « Projet scientifique et culturel », le fonctionnement vertical s'est renforcé et le travail des collaborateurs s'est compliqué :
 - L'Unité Publics et expositions est constituée de douze personnes : des chargé-e-s d'exposition, des médiateurs-trices et des chef-fes de projet, tous dépendants d'un même supérieur hiérarchique. Cette organisation n'est pas efficiente et des dysfonctionnements apparaissent régulièrement.
 - Le service de Comm n'a été inclus dans aucune unité et n'est pas considéré comme un service partagé. Il est directement relié à la direction alors qu'il doit être au service de toute l'institution et valoriser en premier lieu le travail des collaborateurs-trices et la visibilité du Muséum.
 - Le secteur Accueil, Sécurité et Entretien (ASE) a bénéficié d'une réorganisation et de l'arrivée d'un nouveau chef de secteur. Toutefois, les agents d'accueil et huissiers sont toujours en sous-effectif. De plus, la formation de cette équipe sur les collections et l'information au public n'a jamais été donnée alors qu'elle avait été promise début 2016.
 - Le Musée d'Histoire des sciences a perdu son titre de Musée et n'est plus qu'« un site » du Muséum : sa visibilité s'est ainsi amoindrie.
 - Les externalisations se multiplient, y compris pour les missions habituelles d'un musée (médiation), ce qui a également pour conséquence un travail de moins bonne qualité (nettoyage).
- Des projets et des expositions s'additionnent de manière excessive, parfois à la dernière minute, rendant toute planification impossible pour les ateliers (décoration, menuiserie) ou en tout cas périlleuse pour la santé des collaborateurs-trices
- Les rapports d'activités 2015, 2016 et 2017 ne sont pas parus, une première dans l'histoire de l'institution. Aucune restitution des activités n'est faite aux contribuables, aux visiteurs et aux partenaires.
- Des conflits et une mauvaise communication de notre direction ne sont pas résolus et engendrent du stress, du découragement et des absences longues durées.
- Le personnel subit un manque de confiance vis-à-vis de son savoir-faire, ses compétences et son expérience et n'est pas toujours impliqué dès le début dans les différents projets de l'institution.

Le personnel prend acte que Monsieur Kanaan s'est décidé à enfin se préoccuper de la situation en commandant une sorte d'audit, sous la forme d'une enquête. Néanmoins, cela n'est pas suffisant et le personnel demande :

- qu'une expertise santé et sécurité soit réalisée par un organe indépendant comme l'OCIRT ou validée par celui-ci
- qu'un organigramme soit repensé en valorisant le fonctionnement transversal de l'institution
- que la direction se dote d'un secrétariat pour l'appuyer dans certaines tâches qu'elle n'arrive pas à assumer
- que la direction gère les conflits par la communication et le dialogue et non comme souvent par l'évitement
- que les tâches soient effectuées en utilisant les compétences à l'interne afin de stopper les externalisations scandaleuses dans une administration publique
- Des effectifs suffisants pour l'équipe ASE et les formations dont les collaborateurs ont besoin.

Pour ce faire le personnel du muséum mandate le syndicat des services publics (ssp) et les délégués syndicaux élus ce jour (Cédric Schnyder, Maha Zein, Béatrice Pellegrini, Gilles Hernot) pour défendre ses intérêts.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (après-midi)
Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

CONCERNE : OUVERTURE DU DIMANCHE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

M. le Conseiller Administratif, Mme la directrice,

Vous nous avez réunis aujourd'hui pour que nous organisions ensemble la future ouverture le dimanche des Bibliothèques Municipales et celle de la Cité en particulier. Avant de commencer cette journée de réflexion nous tenions à vous rappeler deux choses importantes.

Tout d'abord vous avez en face de vous des collaborateurs, des gens professionnels de l'information, passionnés et toujours curieux de leur métier, avec un sens du service au public toujours aussi fort. Pour nous, transmettre l'information, l'amour du livre est plus qu'un métier c'est quasi un acte de foi, une philosophie de vie. Nous souhaitons vous réaffirmer notre motivation et notre fierté de travailler pour cette institution que sont les Bibliothèques municipales. Vous nous avez souvent dit, Mme la directrice, que nous n'aimions pas l'autorité, que nous étions réfractaires au changement. C'est faux ! Vous ne trouverez pas plus participatifs que nous si nous avons le sentiment que les décisions sont justes et réfléchies. Ce qui nous amène au second point...

Nous tenons, mes collègues et moi-même, à souligner que la décision d'ouvrir les bibliothèques le dimanche ne rencontre que peu d'adhésion parmi nous. Nous refusons de manière catégorique la décision qui a été prise par le politique car c'est une mauvaise décision prise pour de mauvaises raisons et sans réelle réflexion.

Ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord une enquête auprès des publics a clairement démontré que les usagers ne souhaitent pas particulièrement que nous soyons ouverts le dimanche, mais plutôt le lundi. L'enquête a coûté très chère à n'en pas douter. Pourquoi faire fi des conclusions de l'enquête et gaspiller les deniers publics. Surtout en cette ère d'austérité ? Et de scandales autour des finances publiques ?

L'ouverture le lundi semble plus judicieuse et moins onéreuse à réaliser. Nous sommes prêts à l'envisager.

Autre raison de notre refus : pour des raisons purement morales. Quelle société voulons-nous ? Une société à besoin de respiration et pas d'une fuite en avant. Nous sommes de plus en plus dans une ère du divertissement, de consommation perpétuelle. Pourquoi reproduire ce qui se fait ailleurs, juste parce que cela se fait ailleurs ???!!! La Suisse, tant à son niveau politique que social est un modèle de réussite et de paix. Un modèle de démocratie et de qualité de vie. Nos aïeux se sont battus pour cet idéal. Début du 20^{ème} siècle les partis conservateurs ont lutté pour un dimanche férié puis les socialistes pour un jour de repos des travailleurs. Pourquoi faire si peu de cas de ce qu'ils nous ont légué. Nous en faisons aussi une affaire de principe. Quelle société voulons-nous léguer à nos enfants ?

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (après-midi)
Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

6637

Le politique dira : « oui, mais cela se fait ailleurs », ou « c'est comme ça, c'est la mondialisation ». NON CE N'EST PAS COMME CA. Rien n'est une fatalité. Nous ne baissons pas les bras et osons espérer une vie idéale pour nous et nos enfants.

Nous ne sommes pas contre le changement, mais celui-ci doit avoir du sens.

Vous nous direz : « oui, mais le politique souhaite une ouverture le dimanche. Ils ont décidé. Point barre.

Nous ne sommes pas d'accord. Nous sommes dans une démocratie participative. Et nous comptons bien faire aussi entendre notre voix. Nous sommes fonctionnaires certes, mais nous sommes aussi des citoyens.

Cette décision du politique est assez emblématique du malaise actuel que nous connaissons à l'échelle locale mais aussi mondiale. Le pouvoir politique devrait être là pour servir et représenter les volontés du peuple ET NON PAS l'inverse. Le peuple n'est pas là pour servir l'ego des politiques. Une enquête, comme nous l'avons dit a été menée, elle a démontré que les volontés et les besoins de la population ne sont PAS pour une ouverture du dimanche. Alors pourquoi s'obstiner. Pour ETRE celui ou celle qui a ouvert les bibliothèques le dimanche ? De plus, le politique nous rabâche sans arrêt que nous sommes en période de crise, qu'il n'y a pas d'argent. Nous subissons de plein fouet ce fait depuis quelques années puisque nos effectifs ont été réduits, nous travaillons toujours en situation d'urgence et de stress permanent. « Faites en plus, avec moins ». Ok, nous jouons le jeu puisqu'il n'y a pas d'argent. Nous sommes seuls souvent à la Cité pour couvrir 700M2 pendant 2 heures (questions du public + rangement + travail bibliothéconomique compris). OK nous jouons le jeu puisqu'il n'y a pas d'argent. Mais en contrepartie, que voit-on ? On renforce tous les métiers de direction (nous n'en n'avons jamais eu autant alors qu'à la base nous souffrons d'un manque cruel d'effectif), là il y a soudain de l'argent ; on débloque des crédits importants pour l'ouverture du dimanche, un projet onéreux et mal évalué, là aussi comme par miracle il y a de l'argent.

En résumé :

Depuis quelques années nous sommes passés d'une direction participative de professionnels à une gestion managériale et très pyramidale de type « privé » pour laquelle il nous a fallu nous adapter

A la bibliothèque de la Cité, nous avons dû essayer les critiques et les quolibets d'une bonne partie de nos usagers quant au nouvel aménagement et à la nouvelle gestion de travail. Un fort pourcentage de notre public, ceux pour qui le service au public était important, sont partis vers nos succursales. Nous avons dû aussi à la Cité, « grâce » au nouvel espace imaginé par notre direction et Matali Crasset, nous dessaisir de 25% de nos collections ! Nous sommes devenus un grand vidéo club et salon de jeu !

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (après-midi)
Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Nous sommes passés de professionnels de l'information qui participaient aux médiations à de bons petits pions interchangeables dans le « pot commun ».

Nous avons dû temporiser et baisser la tête face aux critiques parues dans la presse ces derniers temps suites aux scandales divers et variés de nos élus

Maintenant l'on veut nous vendre avec l'ouverture du dimanche un projet mal ficelé, mal évalué et usurpé. Les solutions envisagées laissent à penser que notre travail quotidien est peu complexe, peu ardu et ne nécessite finalement pas tellement de savoir-faire. « Il n'y a qu'à », c'est si simple !

Vous l'aurez compris, depuis un moment nous nous sentons stressés, malmenés, sous-estimés voir méprisés, **nous ne nous sentons plus représentés par notre direction, notre département et nos politiques.**

Pour toutes ces raisons, et parce que vous faites injure à notre intelligence de travailleur et de citoyen, nous devons vous dire **NON A L'OUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES LE DIMANCHE ! CELA SUFFIT !**

Maintenant, pour votre information, nous allons nous rassembler, nous organiser et nous opposer par tous les moyens à ce projet. Nous avons aussi des droits et nous allons les faire valoir.

Et comme disait Emiliano Zapata, Camus et Charb...

« Il vaut mieux mourir debout que vivre à genoux »

Le personnel des bibliothèques municipales

29.01.2019

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

42.b) Motion du 5 février 2019 de MM. et M^{mes} Patricia Richard, Simon Brandt, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Anne Carron et Pierre Scherb: «Audit RH au département des constructions et de l'aménagement» (M-1411)¹.

PROJET DE MOTION

Suite à plusieurs plaintes sous couvert d'anonymat de collaborateurs du département des constructions et de l'aménagement, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le Contrôle financier de faire au plus vite un contrôle RH dans ce département.

(La motion est retirée par ses auteurs.)

M. Simon Brandt, rapporteur (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le rapport PRD-170 A, que nous avons traité à la commission des finances, va sans doute rester dans les annales de ce Conseil municipal, en ce sens qu'il est une succession d'étonnements et, surtout, d'exceptions dans le traitement de l'objet. En effet, de ma longue carrière de conseiller municipal, je n'ai encore jamais, je dis bien jamais, vu venir en séance des membres de commission du personnel qui se disent terrorisés, qui n'osent pas parler à des conseillers municipaux, à plus forte raison ceux de la commission des finances, et qui demandent qu'on prenne toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de leur emploi et surtout la confidentialité de leurs propos.

Dans la mesure où la commission des finances a jugé qu'il était de son rôle de protéger ce qui s'apparente à des lanceurs d'alerte, j'ai caviardé le plus possible dans le rapport l'identité respective des personnes que nous avons auditionnées. Comme je vous l'ai indiqué dans ma note préalable, et je pense que je peux le dire au nom de toute la commission des finances, je rappelle que nous espérons sincèrement qu'aucune mesure de rétorsion ne sera prise contre les membres de l'administration municipale qui sont venus parler à la commission des finances.

Le débat va avoir lieu dans quelques minutes, mais si je peux le résumer en quelques phrases, je dirais qu'il y a urgence à pratiquer un audit tant du département de M. Pagani que de celui de M. Kanaan, parce que quand on entend des membres du personnel municipal dire une seule chose, parce qu'ils n'osent pas dire davantage, de peur des représailles, et qui ne disent que «s'il vous plaît, faites

¹ Annoncée et motion d'ordonnement, 4809.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

un audit au plus vite, nous n'en pouvons plus», nous ne pouvons pas mettre de côté une telle demande. Il est donc urgent de voter cet audit au plus vite afin de commencer à mettre un peu d'ordre dans une administration qui semble en avoir bien besoin; pour preuve, les récents rapports de la Cour des comptes et sans doute dans les mois à venir ce qu'on découvrira avec cet audit.

En conclusion, tant pour des raisons de protection du personnel que de bonnes prestations à la population, le Parti libéral-radical vous demandera de voter ces audits. En tant que rapporteur, je dis une nouvelle fois que j'ai tenté autant que possible de protéger l'identité des personnes qui sont venues à la commission des finances, et que si la totalité des débats n'est pas mentionnée dans le rapport, ce n'est pas par paresse de ma part, mais simplement pour ne pas donner des indices permettant d'identifier les lanceurs d'alerte qui sont venus devant nous.

Premier débat

M. Pierre Scherb (UDC). Nous discutons du point 126 de l'ordre du jour, à cause d'une motion d'ordonnancement que nous venons de voter en tant que «motion d'ordre». Néanmoins, l'article 68 du règlement prévoit qu'une motion d'ordre ne peut pas tendre à la modification de l'ordre du jour. C'était donc un vote impossible qui devrait être annulé.

Le président. Je prends bonne note de votre remarque, ce qui m'oblige à suspendre la séance afin que je regarde ça avec le bureau. (*La séance est suspendue pendant une minute.*) J'ai consulté les membres éminents de mon bureau et nous nous sommes penchés sur le règlement. Il y est noté qu'une motion d'ordre est une proposition qui concerne le déroulement même des délibérations en cours, ce qui est le cas. Elle ne tend pas à la modification de l'ordre du jour. Elle ne modifie en rien l'ordre du jour; le point que nous sommes en train de traiter en urgence est inscrit à l'ordre du jour et nous pouvons par conséquent continuer sur ce sujet – ce qui me permet de passer la parole à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président. Ce projet de délibération a été déposé le 6 mars 2018 dans ce plénum, parce que certaines personnes travaillant dans les services de la Ville de Genève se plaignaient de pressions au niveau de leur service. Lorsque nous avons déposé ce projet de délibération, M. Gauthier, M. Guex et moi-même, il s'agissait surtout du département de M. Kanaan.

Nous avons renvoyé ce projet de délibération en commission, où nous l'avons traité en trois séances. Or, entre deux, à la séance du mois de janvier, sauf erreur

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

de ma part, Monsieur le président, les chefs de groupe de ce Conseil municipal ont reçu une lettre d'une personne se plaignant d'un problème absolument identique dans le département de M. Pagani, raison pour laquelle, à la commission des finances, nous avons décidé d'inclure ce département dans cet audit.

Pourquoi? Parce que la Ville de Genève se doit d'être exemplaire. Elle se doit d'être exemplaire dans sa manière de traiter ses employés, mais les employés se doivent aussi d'être exemplaires par rapport à leurs employeurs. Cet audit RH, pour nous, est extrêmement important, parce que lorsqu'on entend du personnel qu'il souffre, une énorme souffrance, d'ailleurs, qu'il nous dit une peur, de ne même pas oser nous parler, on est obligé d'entendre, et pour moi qui entends souvent ce genre de plaintes, de par ma pratique depuis quinze ans au Tribunal des prud'hommes, j'ai été extrêmement touchée par cette demande.

C'est pourquoi, pour nous, le Parti libéral-radical, pour moi en tout cas, il est extrêmement important d'auditer de manière complètement indépendante ces deux départements, puisque nous avons un retour des personnes qui y travaillent selon lequel elles subiraient une énorme pression. Toutefois je tiens à signaler que, pour nous, un audit, ça va dans les deux sens: autant l'employeur doit préserver l'intégrité intellectuelle de son employé, autant l'employé doit respecter aussi son devoir envers son employeur. Nous sommes persuadés que la société qui sera mandatée par le Contrôle financier fera un travail sérieux et poussé, mais pour nous il est très important de le faire au plus vite, afin que les personnes qui se sentent en souffrance soient entendues très rapidement, qu'elles puissent exposer leurs motifs et que nous puissions aller de l'avant.

Nous ne partons pas forcément du principe que la pression exercée sur certaines personnes, ou ressentie par certaines personnes, est un fait exprès, parce que nous avons tous, autant que nous sommes, une perception différente de ce qui peut être fait ou dit. Des plaisanteries peuvent être extrêmement mal prises; on sait que certains sujets sont plus sensibles chez certaines personnes que chez d'autres. Cela doit donc être traité de manière professionnelle. Les personnes ne doivent plus rester en souffrance et celles qui profitent d'une certaine situation doivent être remises à l'ordre. On part du principe que ça doit être fait au plus vite. Merci, Monsieur le président.

M^{me} Anne Carron (PDC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra ces demandes d'audits pour les deux départements. Il convient pour nous, en effet, de donner des outils pour affronter les problèmes et les tensions qui semblent avoir lieu. Sur la situation, l'auteur du projet de délibération, M. Brandt, nous a donné quelques éléments. On nous parle d'un climat extrêmement tendu. Les problèmes sont réels, mais notre cénacle est dans l'impossibilité d'agir car la résolution de tels problèmes n'est pas de notre compétence.

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019 (après-midi)
Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Le Parti démocrate-chrétien ne souhaite toutefois pas se défaire de ses responsabilités. La Ville de Genève, qui est un employeur exemplaire, doit le rester. Il est de notre ressort de nous informer et d'intervenir pour améliorer la situation quand des problèmes surgissent. Les informations et les témoignages sont difficiles à vérifier, vu le devoir de réserve et la peur manifeste des personnes concernées de passer outre cette règle; nous pouvons le comprendre. La possibilité d'agir de la commission des finances était donc extrêmement limitée.

Outre cela, le précédent de la Bibliothèque de Genève (BGE) nous a incités à ne pas prendre cette question à la légère. L'audit de la Cour des comptes avait révélé l'existence de dysfonctionnements importants, qui ont conduit au départ du directeur. Dès lors, pourquoi un audit? Les informations supplémentaires qui n'ont pas pu être données par la commission du personnel lors de son audition par crainte de représailles doivent pouvoir être données. La lumière doit pouvoir être faite. Faute de pouvoir protéger le personnel dans ses déclarations, la confidentialité des propos ne pouvant être assurée dans le cadre de la commission des finances, l'audit est la meilleure chose à faire, et d'ailleurs leur représentant le demandait au plus vite.

Pour le Parti démocrate-chrétien, vous l'aurez compris, il est urgent de trouver une solution pour que cette situation difficile puisse être résolue le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions, et nous insistons sur l'indépendance de l'organisme qui effectuera l'audit. Nous renverrons ce projet de délibération au Conseil administratif pour qu'il prenne les mesures nécessaires. Je vous remercie.

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). J'ai par hasard fait un remplacement lors de cette séance de la commission des finances, qui était franchement surréaliste. Nous auditionnions des personnes du département de M. Kanaan, et ces personnes étaient là, devant nous, n'osant pas parler, n'osant pas, déjà, donner leurs noms, ni s'exprimer, et on ne pouvait pas prendre note de ce qu'elles voulaient nous faire comprendre, simplement parce qu'elles voulaient avoir l'anonymat garanti.

Je trouve cette situation complètement surréaliste et je dois vous dire qu'en trente ans de Conseil municipal je n'ai jamais vu ça. C'est effrayant, c'est inquiétant, et lorsque j'ai reçu la lettre, comme tous les chefs de groupe, de quelqu'un du département de M. Pagani, que j'ai lu des choses telles que mobbing, démission, burn-out, démotivation du personnel, je pense qu'il n'y a pas trente-six solutions: il faut faire des audits externes, des audits qui permettent de voir ce qui ne va pas, pour pouvoir le corriger, pour pouvoir faire ce qu'il faut pour que ces employés de la Ville de Genève se sentent valorisés, se sentent à leur place comme employés, et qu'on n'ait pas de problèmes par la suite avec des gens qui ont des burn-out ou qu'il faut remplacer au pied levé ou des démissions les unes après les autres, parce que ça devient grave.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Moi, je trouve inadmissible que des membres de la commission du personnel, qui veulent essayer de faire quelque chose et qui lancent un appel au secours à cause de choses qui se passent dans les départements, doivent le faire par une lettre anonyme. On me demande de donner la lettre originale pour voir les éventuelles empreintes digitales – ce que j’ai refusé de faire, évidemment. Je trouve que c’est surréaliste. On est au XXI^e siècle, on dit que tout va pour le mieux dans l’administration de la Ville de Genève, eh bien non, apparemment tout ne va pas pour le mieux!

Je pense qu’il n’y a qu’une solution, c’est d’accepter ces audits. Ça sera mieux et pour les magistrats et pour le personnel, et on pourra voir après quelles en seront les conclusions. C’est important que ça se fasse. C’est important pour tout le monde, c’est important pour nous aussi, parce que comme conseillers municipaux, lorsqu’on vote des crédits, lorsqu’on demande d’augmenter le personnel dans tel ou tel département, il y a peut-être quelque chose qu’on doit examiner de manière plus profonde, et c’est le bien-être des employés. Je vous remercie.

M. Alfonso Gomez (Ve). Comme cela a été dit précédemment, nous n’avons pas entendu toutes les personnes concernées en commission des finances. Nous avons reçu un certain nombre de collaborateurs qui, comme cela a été dit à plusieurs reprises, avaient l’air pour le moins inquiets, certains même paniqués à l’éventualité de témoigner devant la commission des finances ou, en tout cas, que leur nom puisse transpirer lors de ces débats. Il nous a semblé, à la majorité de la commission des finances, que cette alerte, cette alarme, méritait pour le moins écoute et méritait pour le moins d’activer, disons, le magistrat concerné. C’est la raison pour laquelle nous avons demandé en commission qu’une lettre soit envoyée et que nous puissions écouter également les syndicats. Nous regrettons que cela n’ait pas pu être fait et c’est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus en commission.

Cela étant, il nous semble indispensable de crever l’abcès, comme on dit, et que les choses soient mises sur la table. Pour cela, la meilleure des solutions, nous semble-t-il, est effectivement un audit indépendant, que toutes les parties puissent s’exprimer, donner leur point de vue, afin que l’on ait enfin l’ensemble des partenaires et l’avis de l’ensemble des partenaires ou en tout cas des acteurs dans ce psychodrame. Je dois dire que nous avons reçu depuis un certain temps un certain nombre d’alarmes et d’alertes, et pas seulement sur les deux départements concernés. Il n’a jamais été nommé à ce jour, mais nous avons également reçu un certain nombre d’indications concernant le département de l’environnement urbain et de la sécurité et des cas de «mobbing». Il faut mettre évidemment ce mot entre guillemets, puisque c’est toujours assez difficile de le circonscrire et de bien le définir.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le président, je présenterai tout à l'heure un amendement, pour que cet audit, qui est prévu au département de la culture et du sport et au département des constructions et de l'aménagement, soit également étendu au département de l'environnement urbain et de la sécurité. Je pense que si nous avons des inquiétudes légitimes sur des départements, puisque nous faisons l'exercice, autant l'étendre, si ce n'est à l'ensemble des départements, en tout cas à d'autres départements où nous aurions quelques soucis et quelques doutes. En conséquence, nous vous présenterons cet amendement et voterons évidemment ce projet de délibération.

Projet d'amendement

Modifier l'article premier comme suit:

«Le CFI de la Ville de Genève procède à un audit complet des ressources humaines du département de la culture et du sport (DCS), du département des constructions et de l'aménagement (DCA) *et du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS).*»

M^{me} Martine Sumi (S). Vous le savez, le statut du personnel de notre administration municipale, négocié de façon constructive, tripartite, avec les syndicats, le Conseil administratif et les organisations diverses internes du personnel, est un des plus corrects et des plus respectueux au monde envers ses employés, et toute cette enceinte s'en réjouit sincèrement. La manière dont une majorité de ce plénum a, en commission des finances, instrumentalisé des personnes qui, le Parti socialiste n'en doute pas, souffrent sur leur lieu de travail, peut-être à cause de dysfonctionnements – aucune institution n'est à l'abri de ce type de difficultés –, peut-être pour d'autres raisons, liées à des changements par exemple, cette manière-là est profondément et tristement incorrecte, lorsque des fonctionnaires appellent à l'aide notre Conseil, pour pouvoir tenter de résoudre ce qui est à leurs yeux de graves problèmes.

Ça vous paraîtra peut-être anodin, pour moi ça ne l'est pas: je note qu'on a consacré deux soirs à deux auditions des auteurs. C'est assez exceptionnel dans ce type d'objets. C'est important néanmoins par rapport à ce que je vous dirai plus tard. Ce rapport ne rend compte que très partialement de la réalité de l'audition de la commission du personnel. Il y avait un brouhaha, entretenu dans un climat de peur, provoqué par de nombreux et de nombreuses commissaires, sur les possibles délations et les risques qui pourraient résulter de cette audition, ce qui fait que tout le contenu ne se retrouve de loin pas, ni dans le procès-verbal ni dans le rapport. La note du rapporteur en première page verrouille la réalité des débats, sous l'apparence de bienveillance de protection du personnel, en rappelant la liberté

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

d'expression et, surtout, elle occulte l'essentiel des propos qui ont été tenus par les personnes, comme moi par exemple, qui souhaitaient, comme les auditionné-e-s y ont acquiescé à maintes reprises à la commission des finances, entendre les syndicats pour que la parole soit vraiment libérée et que les magistrats soient considérés dans leur droit d'être entendus. (*Remarques.*)

Le climat de peur était là, mais il n'était pas là au départ. Il s'est très vite installé suite à des questions tendancieuses de certains et certaines commissaires. La demande de la commission du personnel, qui est venue plusieurs fois mais dont vous ne retrouverez aucune trace, pour que la commission des finances entende les syndicats, parce que c'était eux qui pouvaient effectivement s'exprimer en totale liberté, cette demande a été balayée d'un revers de manche indifférent et condescendant. La commission des finances a bâclé son travail, niant à la fois les besoins du personnel et les droits des conseillers administratifs concernés à être entendus. Une majorité s'est emparée de ce projet de délibération pour se faire la peau des magistrats concernés, parce qu'au passage on – pas moi – a rajouté un second département dans la foulée, comme ça, sur la base d'une dénonciation anonyme, que personnellement je n'ai jamais vue. (*Remarques.*)

Cette commission des finances, et il est utile de le rappeler, compte tout de même, sur quinze membres, cinq personnes qui se sont d'ores et déjà lancées dans la course au Conseil administratif. (*Applaudissements.*) On voudrait tuer son chien, on lui trouverait forcément un petit défaut derrière les oreilles, n'est-ce pas! Il y a bien eu une tentative, qui maintenant a avorté, puisque le second conseiller administratif concerné est arrivé, donc on pourra au moins étudier cet objet avec lui maintenant, mais il y a eu une tentative que ça se passe avant qu'il soit là, et je trouve ça assez peu élégant.

Le Parti socialiste propose un renvoi à la commission des finances pour enfin auditionner les syndicats, comme la commission du personnel l'avait vivement souhaité, les conseillers administratifs du département de la culture et du sport ainsi que du département des constructions et de l'aménagement. Nous allons déposer une recommandation dans ce sens. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Si je vous ai bien comprise, vous demandez, Madame Sumi, le renvoi de ce point à la commission des finances... merci. Monsieur le conseiller administratif et maire Sami Kanaan, à vous la parole.

M. Sami Kanaan, maire. Merci, Monsieur le président. J'ai appris que tout à coup, par je ne sais quel artifice de procédure, alors que hier il n'y avait pas d'urgence annoncée sur ce rapport PRD-170 A, ce plénum a décidé de le traiter de manière improvisée, au débotté, en essayant de profiter que je ne sois pas

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

là, ce qui prouve à quel point la majorité à la commission des finances est mal à l'aise sur cet objet, qui relève de la pure gesticulation politique. Je relève d'ailleurs, comme l'a fait Martine Sumi, que parmi ceux qui défendent ardemment cet audit figurent quatre personnes qui se prétendent candidats à l'exécutif de la Ville de Genève. Si c'est comme ça qu'ils entendent défendre les droits du personnel, je souhaite bien du plaisir au personnel de la Ville de Genève! Car il ne s'agit pas de défense des intérêts, c'est une prise en otage, purement politicienne. Preuve en est qu'ils auraient pu déposer une urgence hier, et on aurait pu s'organiser de manière décente, mais visiblement ils n'ont pas envie que, le cas échéant, M. Pagani, puisqu'il est aussi concerné maintenant, ou moi-même nous exprimions, parce qu'ils savent très bien que ça démontrerait leur stratégie.

Tout d'abord, j'aimerais dire que je n'ai aucun problème avec les audits. Je n'ai pas attendu la commission des finances pour en mener là où c'est nécessaire. Puisque je n'ai pas été auditionné, ce débat doit se dérouler en plénière, sous réserve d'un renvoi en commission, que j'appuie bien évidemment, parce que je pense que les enjeux autour du personnel sont suffisamment importants pour être pris au sérieux, et réellement, sincèrement pris au sérieux, dans l'intérêt des 4000 collaborateurs et collaboratrices de cette Ville, dont les 1400 collaborateurs et collaboratrices de mon département qui travaillent au quotidien pour les prestations au service de la population. Si on prend réellement au sérieux les intérêts du personnel, on fait son travail correctement, décemment et honnêtement. Au cas où le renvoi en commission ne passe pas, je tiens à dire que j'interviendrais souvent, parce que je n'ai aucun problème à expliquer la situation dans ce département de manière détaillée, en toute transparence. Effectivement, j'ai demandé l'audition parce qu'il me paraissait licite d'expliquer un certain nombre de choses, notamment les audits déjà entrepris dans ce département, de les contextualiser.

Si cet audit-là passe, ma foi on le mènera comme les autres, on peut en faire quelque chose de certainement utile. Ce qui ne joue pas, c'est la manière dont on prétend traiter les problèmes du personnel par le biais d'un audit confié au Contrôle financier. Je rappelle pour la bonne forme – je ferais une erreur en ne le faisant pas – que cette délibération consiste en un mandat du Conseil municipal au Contrôle financier, et que le Conseil d'Etat a déjà à maintes reprises, pour le meilleur et pour le pire, je peux aussi le regretter, rappelé que le Conseil municipal ne peut pas mandater le Contrôle financier.

Rien que pour cette raison, je propose un renvoi en commission pour trouver une solution adéquate, afin d'éviter qu'une fois de plus, à l'instigation des casques à boulons de la commission des finances, la délibération ne se fasse allumer. Quelles que soient les divergences politiques qu'on peut avoir les uns et les autres, qui peuvent être bien sûr vives à l'approche des élections, j'ose espérer qu'il y ait un minimum d'honneur et d'éthique chez les conseillers municipaux

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

concernés pour qu'ils n'aient pas un plaisir masochiste à passer leur temps à se faire annuler leurs délibérations par le Conseil d'Etat.

Mais parlons du personnel, parce qu'effectivement c'est ça le plus important. J'aimerais rendre alors à César ce qui est à César, en quelque sorte, c'est-à-dire à Pierre Gauthier, qui est l'auteur d'origine de ce projet de délibération, et rappeler le contexte de l'époque, où effectivement nous étions dans la crise de la BGE, et il y avait quelques autres foyers particuliers d'attention dans mon département, comme il peut y en avoir, ce n'est pas un scoop, dans toute la Ville de Genève, à des degrés divers. Ce projet de délibération a donc été élaboré il y a plus d'une année, dans un contexte spécifique, puis il a dormi en commission des finances, et tout à coup il a été réactivé afin de faire de la politique politicienne.

Sur la BGE, Monsieur le président, je tiens à vous dire tout de suite que je ne serai pas bref. Après avoir essayé de régler un certain nombre de problèmes et de tensions avec les outils internes – nous avons cru y arriver, mais effectivement ça n'a pas marché – nous avons fait appel à la Cour des comptes, qui a rendu un audit sévère, vous vous le rappelez, dont les conséquences ont été tirées. Par la suite, et ça a été très instructif, nous avons obéi à l'injonction de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de faire une enquête sur le climat social à la BGE. Cette enquête, menée selon les schémas de l'OCIRT, a donné lieu à un certain nombre de recommandations. Comme il se doit avec les enquêtes demandées par l'OCIRT, il y a une démarche participative en cours pour la mise en œuvre et la situation s'est très nettement améliorée, heureusement. D'ailleurs, depuis, nous avons aussi un nouveau directeur, qui a pu hériter de la période intérimaire, ce qui a permis de déjà déblayer toute une série de problèmes et de ramener la sérénité dans cette maison.

Ensuite, en ne donnant pas forcément d'importance hiérarchique aux situations, au Muséum il y a d'une part une enquête disciplinaire en cours concernant des manquements au statut, et une enquête pénale sur un endroit précis, je n'irai pas plus loin dans ce domaine, et ça suivra son cours, comme toujours dans ce genre de cas. Par ailleurs, et c'est un exemple parmi d'autres où j'aimerais être très clair: j'ai été élu pour mener une politique culturelle et sportive ambitieuse, qui aille dans le sens des besoins de la population au sens large. Ces besoins augmentent, les publics augmentent, les normes se complexifient, et ça induit effectivement une pression sur le service public. Je rends ici hommage au personnel de la Ville de Genève, qui essaie de gérer au mieux, avec des effectifs relativement constants dans mon département.

En effet j'aimerais aussi attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le fait, par exemple, que la sécurité a bénéficié de nombreux postes supplémentaires, les crèches aussi, et tant mieux, or dans mon département quasiment tous les nouveaux postes ont été créés à effectifs constants. Je rends donc hommage au

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

personnel qui, malgré l'augmentation du public et la diversification des besoins et le fait que les publics sont à juste titre plus exigeants, tient bien le coup et assure les prestations pour le public.

Mais ça génère effectivement, du moment qu'on assume une politique volontariste, des changements, et à partir de là il vaut mieux les accompagner dans certains cas. Au Muséum, nous nous sommes inspirés de l'OCIRT et nous avons, à titre volontaire, de ma propre décision, mené aussi une enquête sur le climat social qui a débouché sur une démarche participative, laquelle est également en cours. Après il était question de harcèlements, au pluriel, au Musée d'art et d'histoire (MAH); un collaborateur, malheureusement, et c'est plus que critiquable, a été auteur de cas de harcèlement, qui ont été réprimandés à juste mesure.

Quant au cas des bibliothèques municipales, c'est intéressant Mesdames et Messieurs, vous le savez d'ailleurs, j'avais dit que le dimanche était une prestation intéressante mais pas prioritaire, le Conseil municipal en a décidé autrement, de manière souveraine. Nous mettons donc maintenant en œuvre, grâce aux moyens que vous avez votés, ces éléments pour l'ouverture dominicale, dès l'automne prochain, à titre expérimental; ce sera à évaluer. C'est transparent, un certain nombre de membres du personnel des bibliothèques s'opposent à cette décision. Je leur ai expliqué que, ma foi, à partir du moment où le Conseil municipal a pris une décision c'est mon rôle de l'appliquer. Heureusement, il y a assez de volontaires, et je m'en réjouis, pour mener à bien cette ouverture expérimentale, et on fera le bilan, qui sera évidemment partagé avec vous.

De manière plus large, Mesdames et Messieurs, ce qu'on peut améliorer, parce qu'on peut toujours améliorer les choses, c'est le travail préventif, c'est-à-dire de ne pas seulement intervenir lorsqu'il y a déjà des tensions. Je ne vais pas vous faire la liste, ce serait trop long, de toutes les situations dans ce département dont j'ai hérité qui datent de très longtemps et qui n'ont jamais été gérées. Il y a aussi un effet «marmite»: quand vous levez le couvercle d'un endroit, forcément ça ouvre des dossiers qui avaient été mis un peu de côté, des situations de tensions ou de problèmes de gestion d'équipe, qu'on traite les unes après les autres de manière très active, parce qu'en fin de compte ce qui compte évidemment c'est à la fois que le personnel puisse travailler dans de bonnes conditions et de manière sereine, mais aussi que les prestations à la population puissent être assurées de manière constructive. Là où nous devons faire mieux, et où nous avons beaucoup appris en peu de temps, c'est dans le domaine des risques psychosociaux.

Pour terminer, et je n'ai pas cité tous les autres audits, j'en ai fait un évidemment au Service des sports par rapport au problème qu'on avait du côté des piscines, problème qui a été réglé depuis. Il y en a beaucoup d'autres; les audits, ça ne pose aucun problème. Mesdames et Messieurs, si le Conseil municipal veut sérieusement faire un audit supplémentaire je suis prêt à collaborer pour cibler ça de manière adéquate, par rapport à des questions que nous n'avons pas encore

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

traitées ou pour compléter les leçons de manière ouverte, transparente et indépendante. Mais si c'est juste pour envoyer une délibération qui fait de la gesticulation politique, qu'on essaie de traiter en l'absence des magistrats concernés et qui en plus va être annulée par la Surveillance des communes, très franchement ce n'est pas sérieux, notamment de la part de prétendus candidats au Conseil administratif. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. M. Pagani souhaite également s'exprimer.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vais pas redire ce qu'a dit Sami Kanaan, sauf sur un certain nombre de points que j'entends souligner particulièrement. En ce qui concerne le département que j'ai l'honneur de présider, je n'ai pas eu l'occasion, ni d'ailleurs mon collègue Sami Kanaan, de pouvoir m'exprimer devant la commission des finances. Je trouve que le droit d'être entendu a été bafoué de manière très claire sur cette affaire, d'autant plus que je suis, comme vous le savez, un syndicaliste qui a pratiqué notamment la défense du personnel de la fonction publique, et il aurait été utile, et même nécessaire, d'entendre les syndicats, car ceux-ci, M^{me} Sumi l'a souligné, sont libres de parole.

Je peux tout à fait entendre ceux qui viennent nous dire que la commission du personnel n'est pas libre de parole puisqu'elle est soumise au statut du personnel, c'est vrai, c'est un fait, elle a une obligation de confidentialité parce qu'elle est composée de membres du personnel. Ce n'est pas le cas des syndicats. J'ai été pendant vingt ans représentant de nombreuses corporations professionnelles dans mon activité antérieure, et je sais de quoi je parle puisque à de nombreuses reprises j'ai sorti des scandales et j'ai été le porte-voix, de manière tout à fait acharnée d'ailleurs, sur un certain nombre d'affaires, notamment à l'Office des poursuites, et d'autres qui m'ont été transmises. Notre système démocratique protège les secrétaires syndicaux.

De fait, concernant cette histoire de lettre anonyme, de corbeau, je ne comprends pas qu'on puisse porter une quelconque attention à ce genre de pratiques puisqu'en fait il existe dans notre système démocratique la possibilité pour n'importe quel employé, même individuellement, d'aller porter sa parole non pas comme lanceur d'alerte, même si cela peut certainement être le cas, mais de se joindre à un syndicat, à une syndicaliste, et j'en connais certaines qui sont des vraies porte-voix, comme je l'étais dans mon activité antérieure.

Je me limiterai à faire une seule déclaration par rapport à cette affaire pour ce qui me concerne. Je précise que nous avons un statut du personnel qui protège de tous les abus. J'ai défendu ce statut du personnel contre l'avis de certains qui

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

voulaient le liquider au profit d'un statut de droit privé, avec un salaire au mérite. Sur les questions de personnel, je précise que je ne peux pas m'exprimer sur les cas particuliers pour des questions de confidentialité; je tiendrai cette position. Aucun cas particulier n'a d'ailleurs été porté à ma connaissance jusqu'à maintenant.

Plusieurs réformes ont été menées au sein du département, que je suis assez fier d'avoir menées: alors que celui-ci comptait sept services qui travaillaient en silo, il n'en dénombre aujourd'hui plus que quatre, qui collaborent très étroitement; j'en suis très satisfait. Pour chaque réorganisation tout le personnel du service concerné a été consulté et associé. Des votes largement majoritaires, à bulletin secret, Mesdames et Messieurs, ont entériné les solutions élaborées par et avec le personnel. Nous y avons fait un boulot génial, construit des écoles, des logements, etc., j'en passe et des meilleures. Les investissements ont passé de 60 à 130 millions, même 154 millions cette année aux comptes.

Je suis régulièrement en contact avec les syndicats représentatifs et certains membres de la commission du personnel, que j'ai d'ailleurs côtoyés dans mon combat pour ouvrir enfin le Grand Théâtre. Le sujet des conditions de travail faites au personnel du département y est abordé, de manière mensuelle en tout cas. Je me tiens au courant de l'état de l'ensemble du personnel par ce biais-là, parce que j'estime que les commissions du personnel et les syndicats représentatifs sont un partenaire, et pas simplement quand il y a des problèmes, mais aussi quand il n'y en a pas ou quand il semble ne pas y en avoir. Nous travaillons avec des personnes, ce ne sont pas des robots, et chacun a ses problèmes de relation avec la hiérarchie, avec les projets et ainsi de suite.

A ce jour rien, et je confirme, ne m'a été signalé, puisqu'il faut le dire ici plutôt que de ne pouvoir le dire devant la commission des finances, ce que je regrette. Rien, donc, je précise, n'a été signalé depuis de nombreuses années... Je réfute tout malaise général et j'attends de voir le contenu de la demande du Conseil municipal au sujet de l'audit. Parce qu'il ne suffit pas de dire qu'on va faire un audit, encore faut-il dire quel type d'audit on va faire.

Le taux d'absentéisme représente un critère objectif et j'entends poursuivre dans les critères objectifs qui permettront de dire, oui ou non, s'il y a effectivement un malaise dans le département que je préside. J'ai donc pris les dix dernières années. J'aurais pu d'ailleurs produire ces éléments objectifs devant la commission des finances, mais elle m'en a interdit la possibilité. Le taux d'absentéisme du département se situe entre 5,5 et 7,7, soit légèrement en dessous ou en dessus de la moyenne de la Ville année après année. Il y a une moyenne générale de la Ville du taux d'absentéisme qui fluctue, et c'est bien normal du fait des situations extrêmement difficiles de certains souffrant de maladies graves, malheureusement pour eux. Mon département est plus ou moins impacté par ces fluctuations, mais on ne constate pas d'écart significatif.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Par contre, ce que je propose, et j'aurais pu proposer ça à la commission, c'est de mettre en place des indicateurs tel ce critère de l'absentéisme, plutôt que de faire un audit. Les audits, c'est très sympa, mais j'ai une phrase que je cite toujours, Monsieur le président: «Les auditeurs s'emparent de votre réalité quand ils arrivent et, quand ils partent, ils oublient de vous la rendre.» En effet, la réalité est ce qu'on peut constater en trois semaines si on fait bien son travail, et après on s'en va, mais la réalité c'est nous qui devons la gérer. De ce point de vue là je trouve que les audits ne sont pas idéaux, mais s'il faut en faire un, je n'ai pas de problème. Cela dit, je mettrai en place quoi qu'il advienne et très rapidement des indicateurs objectifs pour voir si effectivement il y a des problèmes dans le département que j'ai l'honneur de présider. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Merci, Monsieur le président. C'est en effet un grand honneur que vous me faites de me passer la parole après nos deux magistrats, puisqu'en principe les magistrats s'expriment en fin de débat, mais enfin... bref, je suis très honoré. J'ai remarqué que ces magistrats, finalement, se sont largement justifiés. M. Sami Kanaan, notre maire, a expliqué les nombreux audits qu'il a lancés dans son département, motivant ses actions. M. Pagani a fait de même, en nous proposant des méthodes. Pour ma part, je fais assez confiance à notre commission des finances et au climat qui y a régné. C'était effectivement un peu passionné, mais j'imagine que si les magistrats ont appuyé sur le bouton durant cette séance c'est parce qu'il y avait assez d'émotion et de nervosité de leur part, ce qui explique peut-être cela.

On a accusé aussi des candidats au Conseil administratif de s'exprimer, d'avoir lancé cette affaire... Je tiens à vous dire tout de suite que je ne suis pas candidat au Conseil administratif. (*Exclamations.*) Vous allez peut-être penser que c'est dommage! Je trouve quand même que c'est fort de café, alors qu'on reproche de lancer des audits, que le Vert Gomez nous propose maintenant un audit supplémentaire d'un autre département. Il est peut-être sur la bonne longueur d'onde, pourquoi pas! mais alors si on veut lancer des audits supplémentaires sur d'autres départements, lançons des audits sur tous les départements!

Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, tout à l'heure M. Pagani disait qu'il avait restructuré son service parce qu'on travaillait trop en silo... Moi je veux bien, mais au niveau des ressources humaines, je regrette, vous travaillez tous en silo! Et il n'y a pas de doctrine qui puisse réunir, qui puisse permettre au personnel de s'exprimer, parce que le personnel est déterminé, conditionné par

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

chaque département, et c'est là le grand problème. Il n'y a pas de doctrine unificatrice. J'avais interpellé à l'époque M^{me} Salerno, mais elle ne semblait pas m'avoir accordé toute l'attention voulue. Je demandais pourquoi nous n'aurions pas un office du personnel comme cela existe à l'Etat, qui puisse vous donner aussi des indications, permettre à chacun de vos cinq départements de travailler selon certaines normes unificatrices, certaines mesures communes à tous les départements, plutôt que vous fonctionniez chacun dans votre coin.

Alors oui, Monsieur Kanaan, vous avez mené pas mal d'audits, mais combien cela a-t-il coûté, aussi, pour chacun de ces audits? Il y a vraiment un problème. Je rejoins ma cheffe de groupe, en appuyant les conclusions de cette commission des finances et en disant également aux candidats au Conseil administratif que 4500 personnes travaillent pour cette Ville de Genève et qu'il serait temps qu'on essaie, en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, d'avoir une doctrine commune, qu'on ait une autorité commune qui nous empêche de sombrer dans tous ces dysfonctionnements, et puis qui nous donne la ligne, pour que ce Conseil municipal et ce Conseil administratif puissent fonctionner, parce qu'il y a vraiment trop de problèmes! C'en est un de plus; c'en est un de trop.

M. Pierre Gauthier (HP). Il faut quand même rappeler un certain nombre de choses. Je suis à l'origine de ce projet de délibération. Pourquoi? Parce que j'ai été approché par des employés de la Ville de Genève qui, en toute confiance à mon endroit, et je les en remercie, m'ont exposé très en détail les difficultés importantes auxquelles ils font face dans le cadre de leur travail, au sein notamment du département de la culture et du sport. Vous le savez peut-être, en tout cas je l'ai déjà dit, je crois, mais peu importe, j'ai travaillé dans une grande entreprise humanitaire qui s'appelle le Comité international de la Croix-Rouge (CICR); dans le cadre de ce travail humanitaire, j'ai appris, parce que c'est vital pour les personnes qui s'adressent à nous, qu'il est indispensable de protéger les personnes qui souhaitent faire état de ce qu'elles estiment être des mauvais traitements.

Alors, évidemment, nous ne sommes pas dans les prisons sordides des prisonniers de guerre et des détenus de sécurité, nous sommes heureusement en Ville de Genève, mais le principe est exactement le même. Face à des personnes qui sont dans la détresse, qui sont des personnes à protéger, il est important de s'assurer que leurs allégations sont transmissibles ou non et que leur identité doit ou non être divulguée. Les personnes qui m'ont approché m'ont demandé instamment de m'abstenir de transmettre quoi que ce soit qui puisse permettre de les identifier. Parce que ces personnes sont extrêmement inquiètes et elles sont, je dois le dire, terrorisées par les représailles qu'elles pourraient subir. Ce ne sont pas des mots que je jette comme ça sans y réfléchir, ce sont des choses qui m'ont été transmises.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

Alors de deux choses l'une: soit on se tait quand on est face à des allégations gravissimes, et ces allégations sont gravissimes, soit on ose parler et on ose défendre les personnes qui doivent être défendues.

Lors de mon audition à la commission des finances, j'ai transmis uniquement ce que l'on m'avait autorisé à transmettre et j'ai retenu toutes les allégations que l'on m'avait demandé de retenir. Les membres de la commission des finances étaient évidemment frustrés, ils auraient bien aimé que je puisse leur en dire plus, et je leur ai expliqué que je ne le pouvais pas. C'est pour ça que j'ai insisté auprès des membres de la commission du personnel, qui eux sont protégés par le statut de délégué du personnel; je leur ai demandé s'ils seraient d'accord de témoigner à la commission des finances, et j'ai suggéré à la commission des finances qu'ils puissent s'entretenir avec ces personnes.

Et c'est là où j'ai été surpris, mais au fond cela a confirmé ce que l'on m'avait déjà dit, lorsque j'ai lu dans le rapport, je cite, entre guillemets: «Les auditionnés ne souhaitent pas répondre [aux questions de la commission des finances] dès lors que la confidentialité de leurs propos n'est pas garantie», étant sous-entendu que des repréailles à leur rencontre pourraient avoir lieu. C'est extrêmement grave, ça! Dans une autre vie, il y a quelques années maintenant, j'ai présidé ou coprésidé pendant de longues périodes le comité de l'association du personnel du CICR. A ce titre, évidemment, j'ai été confronté à des dysfonctionnements, à des conflits du personnel, etc. Ces conflits sont inhérents aux grandes entreprises, et je me réfère à une brochure de l'OCIRT, ce type de conflit se trouve dans une majorité des cas dans les administrations publiques.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à un immense malaise au sein d'une administration publique, l'administration communale. Là où je trouve qu'on a poussé le bouchon un peu loin, c'est que aujourd'hui personne, je dis bien personne, ne devrait se permettre, comme je l'ai entendu, d'imaginer que le malaise n'existe pas, d'une part, et qu'il s'agit d'une manœuvre politicienne. C'est proprement inadmissible d'oser avoir de tels propos. Par ailleurs, cette attitude complètement hallucinante venant du Parti socialiste, est-ce que ce dernier s' imagine protéger un magistrat, comme s'il n'était pas capable de le faire tout seul, en jetant l'opprobre sur celles et ceux, dont moi-même, qui ont en toute bonne foi relayé des allégations gravissimes afin que ce malaise et ces dysfonctionnements cessent au plus vite?

Il y a un moment où, face à des dysfonctionnements, quand ces derniers ne sont pas gérés, quand ces derniers durent, il faut se tourner vers un intermédiaire neutre et indépendant. Pourquoi? Parce que les nombreux témoignages que j'ai reçus indiquent que la confiance est rompue et qu'il est donc important de recourir à un intervenant neutre, impartial et indépendant pour mettre tout ça à plat et faire cesser un malaise qui n'a que trop duré. Mon expérience de délégué syndical

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

interne, si vous voulez, d'une grande entreprise, m'a indiqué que quand on ne gère pas ce type de problèmes ou quand on les gère mal comme c'est le cas aujourd'hui, on s'expose à mettre en danger, en danger de vie, les employés qui peuvent arriver à des extrémités qui sont évidemment très regrettables.

J'aimerais enfin rappeler à mes collègues qui fantasment sur des manœuvres machiavéliques qui auraient inspiré ce projet de délibération, j'aimerais rappeler à ces personnes qui se prétendent à mon avis abusivement de gauche, que le premier devoir de la gauche c'est d'abord de protéger les employés. Merci, Monsieur le président.

Projet d'amendement

Revenir à la formulation initiale de l'article 2: «Cet audit est réalisé par une entreprise suisse, indépendante, spécialisée dans l'audit des ressources humaines et domiciliée hors du canton.» (Biffer «sous mandat du CFI».)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure j'ai entendu un certain nombre de propos qui auraient dû me hérissier, mais heureusement on vient d'entendre M. Gauthier, qui a dit des choses tout à fait justes, d'une manière tout à fait apaisée, et je vais essayer de faire de même. (*Rires.*) Ça vous fait rire? C'est bien... Normalement, le Conseil municipal ne devrait pas avoir à se mêler de ce type de problématiques, mais malheureusement beaucoup ici ont eu des retours de membres du personnel qui se sont trouvés dans des difficultés et qui ont subi des pressions, qui ont été sanctionnés, certains peut-être même licenciés; je ne veux pas trop en dire pour qu'on ne puisse pas identifier les personnes... En tout cas, il y a une chose qui est sûre, c'est que des problèmes, dans ces départements, il y en a.

Pour le département de la culture et du sport, on ne va pas épiloguer: il y a eu des problèmes au MAH, au Musée d'histoire naturelle, à la BGE, où je ne suis pas certain que tout est réglé; on rappelle quand même que plusieurs dizaines de personnes se sont plaintes à l'OCIRT. Ces personnes ont souffert, elles ont dû encaisser cela, et on ne se remet pas comme ça du jour au lendemain de problématiques telles qu'il y en a eu à la BGE. Je suis persuadé d'ailleurs que les problèmes ne sont de loin pas réglés encore à ce jour à la BGE, avec tout ce qui tourne autour, et au sujet de l'ancien directeur... Il y a aussi des problèmes aux bibliothèques. Il y a aussi eu des problèmes dans certains secteurs des sports.

Je crois qu'il y a une nécessité aujourd'hui que ces audits puissent se faire. Il faut une personne neutre, comme l'a dit mon préopinant, une entité neutre, parce que ça ne va pas être une seule personne, et qu'on remette ça sur la table. Je l'ai

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

déjà dit à plusieurs reprises dans ce Conseil municipal: il ne suffit pas d'avoir un statut du personnel exemplaire, les meilleurs droits du monde, parce que probablement que le statut de la Ville de Genève est le statut du personnel le meilleur qui peut exister dans le monde entier. Tant mieux si le personnel a réussi à obtenir ce statut! Mais il ne suffit pas d'avoir un statut fantastique sur le papier, ce n'est pas ça qui garantit les véritables droits ensuite sur le terrain lorsqu'on est dans les difficultés; là, hélas, le respect n'est plus là, en tout cas pour un certain nombre.

C'est pour ça que les gens n'arrivent pas à exprimer leur mal-être, n'arrivent pas à exprimer les choses, pour en arriver à cette aberration de cette audition à la commission des finances où la commission du personnel n'ose même pas dire les choses, parce qu'ils vont être, derrière, sanctionnés. D'une manière, oh, pas directe, mais indirecte et larvée. Et c'est ça qui ne va pas! C'est ça qui ne va pas, Mesdames et Messieurs! Je crois qu'on doit examiner cette problématique et ça doit être fait d'une manière neutre, ça doit être fait d'une manière tout à fait correcte.

Au département des constructions et de l'aménagement, il y a aussi énormément de problématiques. Il y a eu des regroupements de services et peut-être que les gens ont été consultés, mais il y a eu énormément de gens qui ont démissionné dans ce département. Je pense que ce n'est pas pour rien que les gens arrivent, tiennent un an, deux ans, trois ans, puis s'en vont. Une personne, pas de problème, encore que la personne pourrait avoir énormément souffert, mais une, deux, trois, cinq, dix... ça montre bien qu'il y a des problèmes. Je crois qu'on doit examiner ces affaires d'une manière détachée, d'une manière la plus neutre possible, mais on doit le faire. Ça doit être fait. Parce qu'on ne peut pas continuer comme ça, et être en défense comme on l'a vu tout à l'heure, et mon préopinant l'a dit aussi, pour défendre à tout prix le ou les magistrats à la tête de ces départements. Ils sont assez grands, ils se débrouillent tout seuls!

Il ne suffit pas d'avoir une étiquette sur le front disant «nous respectons les droits sociaux». Je peux vous assurer que oui, il faut pouvoir permettre à ces personnes qui sont en difficulté, qui peut-être ne partagent pas ces idées politiques, mais le problème n'est pas un problème politique, le problème est la mission qu'ils doivent réaliser sur le terrain en tant qu'employés de la Ville de Genève, de pouvoir exprimer leur mal-être, leurs difficultés, mais ça ne fonctionne pas à la Ville de Genève, je suis désolé, les instances existantes ne fonctionnent pas! La preuve, on a créé il y a peu de temps, puisque ce n'était pas conforme à la loi, un nouveau dispositif du type d'un groupe de confiance, pour permettre à ces personnes de faire remonter l'information sans avoir à subir les éventuelles foudres de leur chef direct, ou plus haut, des Directions, voire du ou des chefs du département.

Je crois donc, Mesdames et Messieurs, que ce débat était nécessaire. Aujourd'hui on est peut-être arrivés à un point de rupture. J'ai entendu tout à

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

l'heure M. le maire nous dire qu'il y avait déjà des problèmes larvés qui n'avaient pas été réglés quand il est arrivé au département. Ecoutez, Monsieur le maire, ça fait huit ans que vous êtes au Conseil administratif, peut-être que pendant ces huit ans ces problèmes auraient pu être réglés! Visiblement ça n'a pas été le cas, ou peut-être que certains auraient pu être réglés et d'autres pas, ou que d'autres ont pris naissance durant cette période. Nous, on ne sait pas, évidemment, et d'ailleurs ce n'est pas notre tâche, on n'est pas dans l'opérationnel, mais quand il y a autant de plaintes, quand il y a autant de remontées auprès de conseillers municipaux, on doit se saisir du problème. D'ailleurs tous les partis politiques ont été approchés, ce n'est donc pas un problème gauche-droite, bien que le Mouvement genevois, comme vous le savez, n'est ni de gauche ni de droite. (*Rires.*) On a entendu beaucoup de choses, on a rencontré beaucoup de gens; il y a eu énormément de personnes employées de la Ville de Genève qui sont venues vers moi pour me parler de leurs problèmes. A un moment donné on doit se saisir de ça, c'est notre tâche, c'est notre travail, nous l'avons fait et je pense que nous l'avons fait d'une manière tout à fait correcte. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce projet de délibération qui vise à faire ces deux audits des RH de ces deux départements. Aujourd'hui, je pense que c'est nécessaire et je vous en remercie par avance.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il nous reste six minutes avant la pause. Madame Maria Pérez, à vous la parole.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la commission des finances a essayé d'être délicate, et je crois qu'elle y est parvenue. Nous avons voulu traiter le texte de M. Gauthier avec délicatesse. Nous avons auditionné les commissions du personnel. M^{me} Richard a expliqué l'ambiance dans laquelle s'est déroulée cette audition. C'était très lourd, c'était douloureux, c'était compliqué, et ce que j'ai envie de dire ici c'est que nous, commissaires aux finances, nous, Conseil municipal, ne sommes pas outillés pour traiter cette problématique de ressources humaines, de souffrance du personnel. Ce n'est pas notre travail, ce n'est pas notre métier, mais nous ne pouvons pas ignorer ces personnes qui viennent nous trouver et qui, elles, demandent que cet audit soit réalisé. En l'occurrence, cela concernait le département de M. Kanaan. Moi, j'ai envie de croire M. Kanaan, j'ai envie de croire le magistrat, quand il nous dit toutes ces initiatives, toute cette énergie qu'il a impulsée.

En revanche, je suis tout à fait rétive au discours de M^{me} Sumi, vous transmettez, Monsieur le président, quand elle parle de personnel potentiellement réfractaire au changement. Ce discours-là, c'est celui qu'on nous a servi pendant deux années, s'agissant de la BGE, et tout le monde connaît la fin de cette histoire. Tout

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

le monde sait à quoi cela a abouti, mais tout le monde semble oublier, ou peut-être minore, la souffrance qu'a dû endurer le personnel tout au long de deux années parce qu'il y avait un certain déni. Ce déni, nous, conseillers municipaux, nous ne pouvons pas l'opposer ici aujourd'hui. J'ai entendu la parole de M. Kanaan, j'ai aussi entendu la parole de M. Pagani; j'ai aussi vu le personnel. Des informations nous sont remontées. D'ailleurs les médias ont aussi fait mener leur propre enquête. On voyait aussi des témoignages de personnes qui osaient, sous couvert d'anonymat, aller témoigner auprès des journaux.

Notre devoir, c'est simplement de tirer cette histoire au clair. Nous, nous ne sommes pas les meilleures personnes pour régler le problème. C'est pour ça qu'il faut mandater ces audits. Ce n'est pas une condamnation; je suis un petit peu étonnée de la réaction des deux magistrats. S'il n'y a rien à trouver, il n'y aura rien dans ces audits. Ou alors ils diront quels sont les points qui sont à améliorer. Je signale aussi que dans un an c'est la fin de la législation, qu'effectivement de nouvelles personnes vont s'emparer de ces départements, qui devront apprendre peut-être à collaborer différemment, inventer d'autres synergies, et c'est quelque chose de pertinent que de simplement savoir comment les choses fonctionnent.

Les syndicats n'ont pas été *squeezés*, et là je réfute de nouveau ce qu'a dit M^{me} Sumi. Ce qui s'est passé c'est que nous nous sommes trouvés devant une situation extrêmement lourde qui nous a semblé urgente. Nous n'étions pas les mieux outillés pour y faire face et s'il y a un audit, de toute façon, nous, en tout cas, à Ensemble à gauche, nous y tenons, il faut que les syndicats soient mis dans la boucle; il faut que les syndicats puissent parler avec ceux qui feront cet audit. Il faut aussi que le personnel soit entendu, et bien sûr il faut que les directeurs et le Conseil administratif soient entendus. C'est simplement un outil que nous ne pouvons pas négliger, et aujourd'hui c'est notre devoir, simplement, c'est notre responsabilité d'entendre cet appel qui a été lancé par le personnel.

S'agissant de cette lettre anonyme que les chefs de groupe ont reçue, effectivement il y a ceux qui auraient pu choisir de l'ignorer et de se dire que c'est n'importe quoi, que c'est de la délation, et de n'y accorder aucun crédit. Sauf que d'autres informations sont remontées par ailleurs, et sauf que M. Pagani – qui a été un fervent syndicaliste, je le salue ici – a quand même eu cette réaction extraordinaire. M. Pagani aujourd'hui est un patron, M. Kanaan est un patron; je reviens à M. Pagani: M. Pagani approche ma cheffe de groupe pour lui demander cette lettre anonyme afin de faire un relevé d'empreintes génétiques. C'est quelque chose de tout à fait extraordinaire et je dois dire qu'on attend autre chose du rapport entre un employeur et un employé. La réaction que nous avons eue, c'est de nous dire qu'il y a peut-être suffisamment de souffrance pour qu'un employé en soit réduit à écrire une lettre anonyme pour dire le malaise qui règne dans son service. Seul un audit indépendant pourra déterminer ce qui est avéré ou ce qui ne l'est pas.

Projet de délibération: un audit des RH dans le département
de la culture et du sport par une entreprise indépendante

J'ai une recommandation qui a été signée par mon groupe et par d'autres personnes. On a voté des crédits au budget pour que le Contrôle financier puisse engager du personnel, justement pour s'atteler à des audits compliqués qui pourraient potentiellement aussi concerner le Conseil administratif. Je vous l'ai soumise, Monsieur le président; nous souhaitons, et cela nous paraît assez logique, que celui qui va être hypothétiquement audité ne puisse pas choisir son auditeur. C'est pour ça que je vous ai rédigé une recommandation, afin que le Contrôle financier ait entière latitude et indépendance pour choisir les personnes qui lui paraîtront les plus adéquates à réaliser le travail pour lequel il est mandaté, et cela sans que le Conseil administratif intervienne dans le processus d'engagement, si ce n'est pour signer les contrats. Je vous remercie.

Projet de recommandation

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif que, pour garantir la totale indépendance du Contrôle financier, le Conseil administratif faisant hypothétiquement partie des audités, celui-ci ne puisse intervenir en aucune façon dans le processus de recrutement des collaborateurs de ce service.

43. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

44. Interpellations.

Néant.

45. Questions écrites.

Néant.

Le président. J'interromps là les débats. Nous reprendrons ce même sujet; je passerai alors la parole à M. Jacques Pagan. D'ici là, je vous souhaite bon appétit.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6582
2. Communications du Conseil administratif	6582
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6582
4. Motion du 25 juin 2013 de M. Pascal Holenweg: «Police municipale: osons le retour aux vraies valeurs et aux saines traditions locales!» (M-1089).	6583
5. Motion du 9 octobre 2013 de M ^{me} et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)	6584
6. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)	6584
7. Motion du 28 septembre 2016 de M ^{mes} et MM. Lionel Ricou, Anne Carron, Souheil Sayegh, Sami Gashi, Astrid Rico-Martin, Fabienne Beaud, Jean-Luc von Arx, Alain de Kalbermatten, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat et Jean-Charles Lathion: «Offrons une vision d'avenir à la Fondation des Evaux» (M-1249)	6585
8. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255)	6585
9. Motion du 20 mars 2017 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Vera Figurek: «Une nouvelle direction pour un nouveau Musée d'art et d'histoire» (M-1282).	6586
10. Motion du 27 avril 2017 de M. Vincent Subilia: «TISA: le pont du Mont-Blanc n'est pas le porte-étendard de la vision politique du Conseil administratif» (M-1287)	6586

11. Motion du 27 avril 2017 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex:
«Des correspondants de nuit aux Pâquis, c'est urgent!» (M-1288) . . . 6587
12. Motion du 17 mai 2017 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret, Thomas Zogg, François Bärtschi, Amar Madani et Yasmine Menétray: «Une page pour le Conseil municipal dans la revue *Vivre à Genève!* (bis)» (M-1302) . . . 6587
13. Résolution du 27 juin 2017 de M^{me} Albane Schlechten et M. Grégoire Carasso: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!» (R-208) 6588
14. Motion du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier:
«Transparence sur le chantier du Grand Théâtre» (M-1321) 6589
15. Motion du 17 octobre 2017 de M^{me} et MM. Stéphane Guex, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Travaux du Grand Théâtre: la nappe phréatique en danger?» (M-1322) 6589
16. Résolution du 17 octobre 2017 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier: «Retards du chantier du Grand Théâtre, mise en garde» (R-215) 6590
17. Motion du 15 novembre 2017 de M. Pascal Holenweg: «Mettons un peu de culture dans le sport, ça ne lui fera pas de mal» (M-1324) . . . 6590
18. Motion du 5 décembre 2017 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Albane Schlechten et Alain de Kalbermatten: «Dysfonctionnements internes de la Fondetec: quels impacts sur la bonne marche de la fondation?» (M-1325) 6591
19. Motion du 6 décembre 2017 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Yasmine Menétray, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Claude Jeanneret, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi et Thomas Zogg: «Engageons des résidents à l'Unité des foires et marchés» (M-1329) 6591
20. Motion du 16 janvier 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Albane Schlechten, Hélène Ecuyer, Alfonso Gomez et Annick Ecuyer: «Promouvoir les pratiques sportives des femmes» (M-1332) 6592

21. Motion du 6 mars 2018 de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Les œuvres d'art protégées par le droit fédéral ne sont pas des panneaux d'affichage publicitaire» (M-1336) 6593
22. Résolution du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Sophie Courvoisier, Daniel Sormanni, Amar Madani, Alain de Kalbermatten, Eric Bertinat, Pierre Scherb et Pascal Spuhler: «Démission immédiate de la mairie de M. Rémy Pagani, en raison de son rôle actif dans le cadre de la manifestation «Prenons la ville» du 17 mars 2018» (R-221) 6594
23. Résolution du 20 mars 2018 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Alain de Kalbermatten, Sophie Courvoisier, Eric Bertinat, Rémy Burri et Daniel Sormanni: «Pour des sanctions de l'autorité de surveillance des communes à l'encontre de M. Rémy Pagani» (R-222) 6595
24. Motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducet, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi: «Pour un espace de quartier ou une Maison de quartier au Petit-Saconnex» (M-1352) 6596
25. Motion du 17 mai 2018 de M^{mes} et MM. Gazi Sahin, Pascal Holenweg, Alfonso Gomez, Christina Kitsos, Taimoor Aliassi, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi, Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Hélène Ecuyer et Emmanuel Deonna: «Pour une Maison ou une Cité de l'immigration à Genève» (M-1353) 6597
26. Motion du 5 juin 2018 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Gazi Sahin, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli et Annick Ecuyer: «Sauvons l'arcade de la Ville sur le pont de la Machine» (M-1356) 6598
27. Résolution du 5 juin 2018 de MM. Pascal Spuhler, Pierre Scherb et Jean-Philippe Haas: «Pour favoriser le commerce local, les marchés publics d'achat doivent être répartis de manière équitable» (R-225) . 6599
28. Motion du 6 juin 2018 de M^{mes} et MM. Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Pascal Altenbach, Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Alia Chaker Mangeat, Jannick Frigenti Empana, Daniel Sormanni

- et Amar Madani: «Où sont passés nos bancs devant la gare de Cornavin?» (M-1357) 6600
29. Motion du 6 juin 2018 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Antoine Maulini, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Hanumsha Qerkini et Delphine Wuest: «Favoriser l'utilisation de la monnaie Léman dans la Ville de Genève» (M-1358) . . . 6601
30. Résolution du 19 juin 2018 de M^{me} Amanda Gavilanes, MM. Pascal Holenweg, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna et Régis de Battista: «Exportation de matériel de guerre vers des pays en guerre civile: pour une politique respectueuse des conventions de Genève et des droits humains» (R-226) 6601
31. Motion du 19 juin 2018 de M^{me} Yasmine Menétrey et M. Daniel Sormanni: «Parking souterrain pour vélos» (M-1365) 6602
32. Motion du 20 juin 2018 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Patricia Richard, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Hélène Ecuyer: «Gare de Cornavin: pour une piétonisation intégrant les conséquences d'une dérivation du trafic individuel motorisé» (M-1366) 6606
33. Motion du 11 septembre 2018 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Pascal Altenbach, Daniel Sormanni, Amar Madani, Jean-Philippe Haas, Jean-Pascal Cattin, Pierre Scherb et Yasmine Menétrey: «Déferlement de violences, notamment à l'égard des femmes en Ville de Genève, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1368) 6607
34. Motion du 12 septembre 2018 de M^{mes} et MM. Alfonso Gomez, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Delphine Wuest, Hanumsha Qerkini et Antoine Maulini: «Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire en Ville de Genève» (M-1369) 6608
35. Motion du 2 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Hélène Ecuyer, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Brigitte Studer, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Alfonso Gomez et Uzma Khamis Vannini: «Non aux coupes dans les revenus de la Ville prévues avec la loi fédérale RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS)» (M-1371) 6609
36. Motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Jannick Frigenti Empana, Olivier Gurtner,

- Albane Schlechten, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Pierre Gauthier et Uzma Khamis Vannini: «Traversée cyclable par le tunnel sous la gare de Cornavin» (M-1376) 6610
37. Motion du 3 octobre 2018 de MM. Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Déferlement de violences en ville de Genève, notamment à l'égard des femmes, ou l'échec de la politique de sécurité communale» (M-1377)..... 6611
38. Motion du 16 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Héléne Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Gazi Sahin, Brigitte Studer et Vincent Schaller: «La Ville de Genève s'engage pour des repas sains et bon marché au-delà de la 8P!» (M-1378) 6611
39. Motion du 17 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Renate Cornu, Nicolas Ramseier, Albane Schlechten, Michèle Rouillet, Uzma Khamis Vannini, Stefan Gisselbaeck, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Rémy Burri, Guy Dossan, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Didier Lyon, Michel Nargi, Ariane Arlotti et Véronique Latella: «Pour un Musée virtuel à la pointe de la technologie» (M-1379) 6613
40. Motion du 17 octobre 2018 de M. Pascal Holenweg: «Du gazon, mais du vrai!» (M-1380) 6614
41. Motion du 17 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Tobias Schnebli, Héléne Ecuyer, Uzma Khamis Vannini, Delphine Wuest, Thomas Zogg, Laurence Corpataux, Daniel Sormanni, Jean-Pascal Cattin, Jannick Frigenti Empana, Olivier Gurtner, Pierre Gauthier, Pierre de Boccard et Patricia Richard: «Pourquoi la Ville de Genève n'est-elle pas plus ambitieuse en matière d'arborisation et de végétalisation, en visant 50% d'ombrage pour 2050?» (M-1381) 6614
- 42.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 6 mars 2018 de M^{me} et MM. Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Patricia Richard: «Gestion dysfonctionnelle des ressources humaines dans le département municipal de la culture et du sport: un audit des RH fait par une entreprise indépendante est devenu indispensable» (PRD-170 A) 6618

42.b) Motion du 5 février 2019 de MM. et M ^{mes} Patricia Richard, Simon Brandt, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Anne Carron et Pierre Scherb: «Audit RH au département des constructions et de l'aménagement» (M-1411)	6639
43. Propositions des conseillers municipaux	6659
44. Interpellations	6659
45. Questions écrites	6659

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat